



Mémoire
Présenté par
KJKPA
Christine

FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION
(FASEG) UNIVERSITE DE PARAKOU

**APPORT DES ORGANISATIONS
PAYSANNES DANS LE DEVELOPEMENT DE
LA FILIERE COTON : CAS DE LA COMMUNE
DE GOGOUNOU**

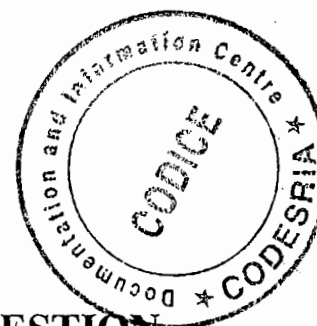
Année académique :
2005-2006.

REPUBLIQUE DU BENIN

14495

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
(MESFP)

UNIVERSITE DE PARAKOU
(UP)



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
(FASEG)

MEMOIRE DE MAITRISE

OPTION : ANALYSE ET POLITIQUE ECONOMIQUE (APE)

FILIERE : SCIENCES ECONOMIQUES

THEME :

APPORT DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LE
DEVELOPEMENT DE LA FILIERE COTON : CAS DE LA
COMMUNE DE GOGOUNOU.

Réalisé et soutenu par
KIKPA Christine

Sous la Direction de :
DEDEHOUANOU Houinsou
PhD Assistant

050307

KIK
14495

ANNEE ACADEMIQUE : 2005-2006.

Résumé de la problématique de recherche, la méthodologie de recherche adoptée et les résultats obtenus

Le thème de recherche est « Apport des Organisations Paysannes dans le Développement de la Filière Coton : cas de la Commune de Gogounou ». Il est soutenu avec succès et a obtenu la mention Bien.

Le choix de ce thème provient des constats faits au niveau des villages de la commune de Gogounou. Dans cette commune, la filière coton a permis grâce au revenu qu'elle génère, une augmentation du pouvoir d'achat des paysans. Il leur a permis également de subvenir plus ou moins aux besoins de leurs familles et de scolariser un plus grand nombre d'enfants. Notons aussi grâce au coton, la construction des pistes de dessertes rurales, la construction des maisons en durs, l'achat des matériels roulants, pour ne citer que ceux-là.

Mais aujourd'hui cette filière connaît des problèmes dont les causes sont internationales, mais aussi autochtones. Parmi celles autochtones nous avons surtout la mauvaise gestion des OP. C'est pourquoi cette étude s'est attelée à répondre aux questions suivantes : Quelle est la mission des OP telles qu'elles fonctionnent et par référence à l'économie sociale ? Quelle est leur contribution au développement de la filière coton ?

Pour répondre à ces questions nous avons fait une recherche documentaire ; nous eu des entretiens avec les acteurs de la filière au niveau départemental, communal, village ; nous avons eu à faire des enquêtes dans sept (07) villages de la commune. Cette démarche nous permis de recueillir des données.

Pour le traitement des données, il a été fait usage du logiciel SPSS, qui a permis de faire le test de Student et d'analyser les résultats.

A la fin de cette recherche, il ressort que les coûts de transactions dus à l'action collective sont inférieurs à la somme des coûts de transactions individuels. Il revient alors moins cher de faire partie d'une OP que de s'en écarter. Elles sont indispensables et constituent un atout pour la filière. Leur apport au développement de cette filière est positif.

DEDICACES

Je dédie ce mémoire à :

- **Mes parents** pour ce que vous avez été pour moi. Vous qui avez façonné tout mon être et fait de moi ce que je suis aujourd'hui ; vous qui avez consenti des sacrifices, renoncements, privations de tout genre, recevez à travers ce document la récompense de vos efforts et toute la gratitude d'un enfant pour ses parents.
- **Toute la famille KIKPA.** Les mots trahiront mes sentiments. A travers cette œuvre, écoutez vos cœurs.
- **Tous les paysans** qui creusent, fouillent, bêchent, à la recherche du trésor caché. Vous qui, sous le soleil, la pluie et les intempéries, travaillez infatigablement. Pour votre dévouement et votre abnégation au travail, puisse Dieu faire jaillir de vos détresses, blessures du corps et du cœur et de vos intimes révoltes toutes ses béatitudes.

REMERCIEMENTS

Avant de présenter toute chose, nous tenons à remercier :

Monsieur BIAO Barthélemy, vice recteur chargé de la coopération interuniversitaire et Madame AMOUSSA Rafiatou, Doyen de la FASEG qui ont œuvré dans le but de nous assurer une formation de qualité et à qui nous témoignons une sincère et profonde gratitude.

Tous les enseignants qui ont participé à notre formation, et à qui nous manifestons à jet continu un hommage sincère pour leur contribution chacun selon ses perspectives et ses expériences propres, dans la formation de qualité que nous avons reçue.

Particulièrement notre directeur de mémoire M. DEDEHOUANOU dont l'encadrement méthodologique et les conseils sans retenus ont permis de mener à bien le travail depuis le terrain jusqu'à la production du présent document.

Père GORAGUI Léonard, Vicaire général de l'archidiocèse de Parakou, pour sa sollicitude, sa disponibilité, son soutien permanent.

Les sœurs Albertines pour leur soutien indéfectible et leurs conseils.

Tous les amis de la maîtrise, pour l'ambiance conviviale dans laquelle s'est déroulée la formation

Notre famille pour sa patience

Nous témoignons notre gratitude sans limite à :

- Son Excellence Monseigneur Clet FELIHO, Evêque de Kandi
- Père Bertin VIHOUENI
- Père Jacques JULLIA
- Tout le personnel de l'UCPC de Gogounou, notamment au gérant Félix et à l'AC Bouraïma Issiacou
- Tout le personnel du CeCPA de Gogounou notamment au RCPA et au SOP
- Tout le personnel de l'UDPC de Parakou

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	4
CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT ET MISSION DES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP).....	17
CHAPITRE3 : CONTRIBUTION DES OP AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.....	29
CONCLUSION.....	37

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	Agent de Commercialisation
ADIAB	Association des Distributeurs d’Intrants Agricoles du Bénin
ADR	Agent de Développement Rural
AGROP Bénin	Association des Groupements de Producteurs du Bénin
AGROP DEDE	Association des Groupements de Producteurs respectueux aux textes
AGROP Nouvelle vision	Association des Groupements de Producteurs Nouvelle vision
AIC	Association interprofessionnelle de Coton
ANPC	Association Nationale des Producteurs du Coton
APEB	Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin
APV	Agent Polyvalent de Vulgarisation
AVA	Agent de Vulgarisation Agricole
CARDER	Centre d’Action Régional pour le Développement Rural
CCPC	Conseil Communal des Producteurs de Coton
CDPC	Conseil Départemental des Producteurs de Coton
CeRPA	Centres Régionaux pour la Promotion Agricole
CFDT	Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles
CIRAD	Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (France)
CNPC	Conseil National des Producteurs de Coton
CORAF/WECAR	Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le Développement Agricole/ West and Central African Council for Agricultural Research and Development
CPV	Conseiller en Production Végétale
CSPR	Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement
DAGRIS	Développement des Agro-Industries du Sud
DEA	Diplôme d’Etude Approfondie
DFA	Denrées et Fournitures Agricoles
DPLR	Direction de la Promotion et de la Législation Rurale
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FENAGROP	Fédération Nationale des Groupements de Producteurs
FENAPRA	Fédération Nationale des Producteurs Agricoles
FENAPROC	Fédération Nationale des Producteurs de Coton
FUPRO	Fédération de l’Union des Producteurs

GIE	Groupement d'Intérêts Economiques
GPDI	Groupement Professionnel de Distributeurs d'Intrants Agricoles
GPC	Groupement de Producteurs de Coton
GV	Groupement Villageois
GVPC	Groupement Villageois de Producteurs Coton
ICRA	International Course for Development Oriented Research in Agriculture
IFDC	Centre International pour la Fertilité des sols et le Développement Agricole
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
OP	Organisation Paysanne
PARCOB	Projet d'Appui à la Recherche Cotonnière au Bénin
PARFC	Projet d'Appui à la réforme de la filière
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PRSA	Projet de Restructuration des Services Agricoles
RCPA	Responsable du Centre de Promotion Agricole
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SOP	Spécialiste en Organisation Paysanne
TSPV	Technicien Spécialisé en Production Végétale
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton
UDPC	Union Départementale des Producteurs de Coton
UE	Union Européenne
USA	United State American

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Les Tableaux

Tableau 1 : Taux de population par secteur.....	15
Tableau 2 :Group statistics (Engrais).....	29
Tableau 3 : Group statistics (Information)	30
Tableau 4 Group statistics (Pesticides)	30
Tableau 5 Group statistics (Frais de contrôle)	32
Tableau 6 : Group statistics (Marge de sécurité)	32

Les Figures

Figure 1 : Schéma de gestion de la filière avant les réformes.....	20
Figure 2 : Schéma de gestion de la filière issu des réformes en cours.....	22
Figure 3 : Organigramme du réseau ANPC (branche coton de FUPRO)	24

INTRODUCTION

La production cotonnière a connu en général une importante croissance sur le plan mondial. Cette croissance a été plus marquée en Afrique, car en un demi siècle la production de coton en Afrique a bondi, passant de quelques 700000 tonnes à plus de 2000000 tonnes à côté d'une production mondiale qui a plus que triplé, culminant les 2500000 tonnes en 2004-2005¹. Mais depuis plus d'une décennie, la filière coton connaît dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, un certain nombre de contraintes que sont entre autres la chute des cours mondiaux, les subventions accordées aux producteurs des USA et de l'Union Européenne (UE), la mévente, la parité fluctuante du dollar vs euro et ses effets sur le franc CFA²

Dans le cas particulier du Bénin, on peut dire que c'est un pays où domine le secteur primaire et doit une grosse part d'entrée de devises à d'importantes exportations de cultures de rente, notamment le coton. Selon une communication de l'Association Interprofessionnelle de Coton (AIC) sur «l'interprofession, rôle, enjeux et perspectives» d'avril 2005, la production cotonnière a connu un accroissement rapide ces dix dernières années (en moyenne (6,6% l'an) pour devenir le produit d'exportation le plus important, faisant de la filière au Bénin, le principal moteur de l'économie nationale. En effet, elle représente les trois quarts des recettes d'exportation au cours des huit dernières années. Selon MAEP (2004), la filière représente 45% des rentrées fiscales (hors douanes) et contribue en terme de valeur ajoutée pour 13% à la formation du PIB national.

Outre les avantages sur le plan macroéconomique, on peut noter au niveau microéconomique, la réalisation de plusieurs infrastructures socio - communautaires (centres de santé, écoles, routes, puits, etc.) grâce au coton.

On peut donc affirmer à partir de ce qui précède et des observations faites au niveau des producteurs, que le coton constitue un important moyen de lutte contre la pauvreté. Mais cette filière qui au départ était sous le contrôle exclusif de l'Etat a dû passer progressivement aux mains de privés, avec les crises qu'a connu le pays dans les années 80, nécessitant les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

L'Etat a donc ouvert la filière aux acteurs privés en commençant dans les années 90 par l'importation et la distribution des intrants chimiques, l'activité d'égrenage, la

¹ IFDC Conférence coton de l'Afrique de l'ouest et du centre ; Cotonou les 10, 11,12 mai 2005 p24

² IFDC Conférence coton de l'Afrique de l'ouest et du centre ; Cotonou les 10, 11,12 mai 2005 p vii

levée en 2000 du monopole de la commercialisation du coton graine par la SONAPRA et son transfert au secteur privé.

Ce processus de libéralisation a conduit entre autres au renforcement et à la dynamisation des Organisations Paysannes avec la création de la Fédération de l'Union des Producteurs du Bénin (FUPRO Bénin) et ses démembrements, Union Départementale des Producteurs de Coton (UDPC), Union Communale des Producteurs de Coton (UCPC), Groupement Villageois de Producteurs de Coton (GVPC).³ Mais suite à des dissidences elle a donné naissance entre autres à l'Association des Groupements de Producteurs du Bénin (AGROP Bénin), l'Association des groupements de Producteurs nouvelle vision (AGROP nouvelle vision), l'Association des groupements de Producteurs respectueux des textes (AGROP DEDE), la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FENAPROC), la Fédération Nationale des Producteurs Agricoles (FENAPRA), la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs (FENAGROP). Actuellement, elles sont une dizaine et regroupent aussi bien des opérateurs économiques que des paysans. Elles visent l'amélioration des capacités de production et de gestion de leurs adhérents.

Ainsi après plusieurs années d'exercice, une étude sur l'apport des Organisations Paysannes (OP) s'avère fondée et indispensable.

Le choix de ce thème provient d'un certain nombre de constats faits au niveau des villages. Le premier constat d'intérêt est que la filière coton a permis, grâce au revenu qu'elle génère, une augmentation du pouvoir d'achat des paysans.

Le second constat d'intérêt est que le coton a permis également à ces derniers de subvenir plus ou moins aux besoins de leurs familles et de scolariser un plus grand nombre d'enfants ruraux.

Le troisième constat d'intérêt est la construction des pistes de desserte rurale, la construction des maisons en dur, l'achat des matériels roulants, pour ne citer que ceux-là.

Des constats ci-dessus qui ne sont que des avantages dus à la culture du coton, il va s'en dire que la crise au sein de cette filière a des retombées sur cette population paysanne qui s'était accrochée à la production cotonnière. Ainsi, a-t-on enregistré des retards de paiements voire des impayés avec pour conséquence la diminution du pouvoir d'achat des paysans; l'installation d'un climat de méfiance entre

³ AIC, *Les réformes de la filière coton au Bénin*

individus, familles, arrondissements; l'endettement des paysans, la revente des intrants à des prix bas.

Comment est-on arrivé à cet état des choses ?

Les uns pensent que ceci est le fait de la mauvaise gestion par les OP, se traduisant par leur prolifération sur le terrain. Et là, il se pose le problème de la crédibilité de ces OP. Les autres pensent que ceci est dû en partie au fait que les paysans expriment mal leur besoin au niveau des intrants. Ce qui leur permet d'aller sur le marché noir et de vendre le surplus à des prix bas.

Bien que minées par des problèmes en leur sein, les OP sont quand même un atout pour la filière. Ainsi la présente recherche s'articulera autour des questions suivantes :

- Quelle est la mission des OP telles qu'elles fonctionnent et par référence à l'économie sociale ?

- Quelle est leur contribution au développement de la filière coton

L'objectif général est de montrer que l'existence des OP est une plus value pour la promotion de la filière coton.

Quant aux objectifs spécifiques, ils peuvent être énoncés comme suit :

- Montrer que les OP réduisent les coûts de transaction par rapport à l'accès aux intrants agricoles

- Montrer que les OP réduisent les coûts de transaction par rapport à la commercialisation du coton

- Montrer que l'action collective ainsi obtenue par le biais de l'économie sociale est plus bénéfique aux paysans que les actions individuelles

Les hypothèses de cette recherche sont les suivantes :

- Les coûts de transaction individuels d'accès aux intrants sont supérieurs aux coûts imputés par les OP

- Les coûts de transaction individuels de commercialisation du coton sont supérieurs aux coûts imputés par les OP

- Les coûts dus à l'action collective sont inférieurs à la somme des coûts individuels qui seraient contractés le cas échéant

Pour répondre à ces questions, ce mémoire sera divisé en trois chapitres : le premier chapitre, cadre théorique et méthodologique ; le second fonctionnement des OP avant et après la libéralisation et le troisième chapitre, contribution des OP au développement de la filière.

Chapitre1 : Cadre théorique et méthodologique

La filière coton est une filière qui suscite l'intérêt de plus d'un. C'est une filière internationale qui est aujourd'hui menacée. Dans ce chapitre, il sera question de présenter les objectifs, la clarification conceptuelle, la revue critique de la littérature.

I- Cadre théorique

1- Cadre conceptuel

Concept de filière :

Selon Springer-Heinze et al (2005), une filière est comprise comme l'enchaînement des opérations depuis l'approvisionnement des intrants spécifiques à la production primaire et à travers les transformations du produit, la commercialisation jusqu'à la consommation finale. Il s'agit d'une disposition institutionnelle qui lie et coordonne l'ensemble des producteurs, industriels, prestataires de services, négociants et distributeurs d'un produit spécifique, d'un modèle économique qui combine un produit, la technologie appropriée avec des manières d'organiser des acteurs et leurs accès au marché.

Pour ce qui concerne la présente recherche, il sera retenu pour le concept filière l'ensemble des opérations depuis la production (approvisionnement en intrants par exemple) jusqu'à la commercialisation des produits. La raison en est que les producteurs et leurs OP sont impliqués dans lesdites opérations.

Développement de la filière coton

On sous entend par développement, la croissance soutenue durant une longue période des indicateurs tels que la production, le rendement, la rentabilité, l'amélioration du bien-être des cotonculteurs, des acteurs de la filière. Il s'agit essentiellement ici de la rentabilité pour les acteurs stratégiques que sont les cotonculteurs. (La présente recherche ne se penchera pas sur les acteurs autres que les cotonculteurs.)

Organisation

DE LEENER dans « Principes généraux de l'organisation » citant un opuscule de l'Institut d'organisation commerciale de la chambre de Paris, disait « l'organisation, c'est l'ensemble des règles ou disciplines coordonnant les moyens propre à retenir un résultat déterminé avec le minimum de dépense et d'effort. Il précise plus loin à la page 27, que « l'organisation est appelée la science de l'efficience collective ».

Une Organisation Paysanne (OP) est un regroupement de paysans producteurs de coton, ayant à leur tête un bureau et visant l'amélioration des capacités de production de leurs adhérents. Les OP sont à divers niveaux. Ainsi au niveau villageois, il y a les Groupements Villageois (GV) ; les Unions communales de Producteurs (UCP) au niveau communal ; les Unions Départementales de Producteurs (UDP) au niveau départemental et les OP faîtières au niveau national. Il s'agit ici de l'organisation vue comme un creuset d'action collective des cotonculteurs en lieu et place des actions individuelles, le cas échéant.

Coûts de transaction

Pour rappel, à la suite d'auteurs comme Williamson (1975), on appelle coûts de transaction, les coûts engendrés par la surveillance des transactions économiques. Ils incluent notamment le temps et les moyens nécessaires à la collecte d'information, au

processus de prise de décision et aux opérations de contrôle. Il s'agit d'appréhender dans la présente recherche les coûts liés à l'accès aux informations relatives à l'approvisionnement en intrants agricoles et à la commercialisation du coton. Il y a de fortes présomptions que ces coûts dits de transaction sont d'autant plus élevés que les cotonculteurs opèrent de façon isolée pour l'acquisition de ces informations.

Actions Collectives

Une « Action collective » est une action commune de membres d'un groupe, visant en apparence à atteindre des objectifs communs.

Ainsi, l'action collective est nécessaire, car, pour qu'il y ait du changement social, il faut de la prise de parole, mais il ne faut pas être seul. Or là est le problème. Comment passer de la volonté individuelle de la prise de parole à l'action collective ?

L'action collective est difficile à cause des comportements opportunistes des membres, de l'asymétrie d'information. C'est le nœud de toute organisation.

Caution solidaire

La caution solidaire s'exerce au sein des GV. Par ce dispositif de cautionnement, les agriculteurs qui réalisent un bénéfice sur la vente du coton ne peuvent pas d'emblée percevoir l'ensemble de leur revenu individuel. Ce principe est censé garantir les remboursements individuels. Il permet également d'éviter d'instaurer un système de suivi individuel qui est administrativement très lourd.

2- Revue critique de la littérature

Pour aborder ce thème, un parcours documentaire a été fait, ce qui a permis de situer les OP dans l'économie sociale que d'aucuns appelleront « non-profit sector ». Bien que l'appellation diffère d'un pays à un autre, il existe cependant un consensus quant à l'existence d'un troisième secteur ou tiers secteur qui,

Ainsi dans la première partie, il sera question de faire ressortir le sens, les convergences et les divergences de chacune de ces deux dénominations selon la littérature consultée.

Dans une seconde partie, il s'agira de parler de l'économie sociale telle que vécue au Bénin.

Enfin dans une troisième partie, il sera exposé les réalités de l'économie sociale dans la filière coton dans le monde, la sous région et en particulier au Bénin.

L' « économie sociale » et le « Non-Profit Sector »

L'économie sociale

L'expression « économie sociale » est apparue en France dans le premier tiers du XIX^e siècle et a été longtemps utilisée dans un sens beaucoup trop large et plus vague qu'aujourd'hui. A l'époque,

« Tout ce qui dans l'économie a une dimension sociale, et tout ce qui est économique dans le social, pourrait être qualifié d'économie sociale »⁴

Aujourd'hui, selon l'approche juridico institutionnelle, ce secteur est composé des organisations coopératives, mutualistes et associatives . Ce sont ces composantes que fait ressortir MONGBO (2004) quand, en parlant de l'expression « économie sociale », il écrit : « elle est plus large et présente l'avantage d'inclure à côté des associations sans but lucratif un type d'entreprise, les coopératives, que l'on retrouve en grand nombre dans pratiquement tous les pays du monde et qui a souvent incarné depuis près de 150 ans, la quête d'une « troisième voie » entre le capitalisme et le centralisme étatique. Elle fait une place explicite aux mutuels et mutualité, lui aussi très répandu et appelé à jouer quand ce n'est pas déjà le cas, un rôle central dans l'organisation de la santé et de la prévoyance ».⁵

La seconde manière d'appréhender l'économie sociale consiste à souligner les principes que les entités qui la composent ont en commun. Ainsi, selon cette approche dite normative, « l'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- 1- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- 2- autonomie de gestion ;
- 3- processus de décision démocratique ;
- 4- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus»⁶.

La finalité de service fait ressortir le mobile de l'activité d'économie sociale, mobile qui n'est rien d'autre que la primauté du service rendu aux membres sur le rapport financier pour le capital investi. L'autonomie de gestion suppose que l'état n'est pas impliqué. Le troisième principe quant à lui stipule une certaine liberté d'expression des membres. Enfin le quatrième principe souligne l'importante considération à l'égard des personnes plutôt que le capital dans la répartition du surplus.

Le « Non-Profit Sector ou le « Non-Profit Organization » (NPO)

Le non-profit sector ou le NPO est une appellation anglo-saxonne de ce troisième secteur. Toute la littérature des NPO se base sur la « contrainte de non distribution » qui stipule que le profit, si l'on arrive à en dégager doit être affecté à la réalisation des objectifs du groupe et non distribué aux membres constitutifs. Defourny et al (1999), en se référant aux travaux de Salamon et Anheier (1997), pensent que :

« Le secteur non-profit est composé des organisations qui présentent les caractéristiques suivantes :

- elles sont formelles, c'est-à-dire qu'elles ont un certain degré d'institutionnalisation, ce qui suppose généralement la personnalité juridique ;
- elles sont privées, c'est-à-dire distinctes de l'Etat et des organisations directement issues des pouvoirs publics ;
- elles sont indépendantes, au sens où elles doivent avoir leurs propres règles et instances de décision ;

⁴ *L'économie sociale au Nord et au Sud* de Jacques Defourny, Patrick Develtere, Bénédicte Fonteneau, (1999) p25

⁵ *Economie sociale, Economie solidaire et tiers secteur : Bases conceptuelles et approches méthodologiques* de Mongbo (2004) p2

⁶ *L'économie sociale au Nord et au Sud* de Jacques Defourny, Patrick Develtere, Bénédicte Fonteneau, (1999) p38

- elles ne peuvent distribuer de profit à leurs membres et à leurs administrateurs. Cette «contrainte de non-distribution du profit» est au cœur de toute la littérature sur les NPO ;
- elles doivent comporter un certain niveau de participation volontaire de bénévole et/ou de donateurs, et elles doivent résulter d'une adhésion libre et volontaire de leurs membres »⁷.

Convergences et Divergences

De ce qui précède, on note des convergences et des divergences entre les deux dénominations de ce troisième secteur. Comme convergences, on peut dire que le critère de formalisation des NPO de même que leur caractère privé se retrouve dans l'économie sociale. Aussi, le critère d'indépendance des NPO est proche de celui de l'autonomie de gestion pour l'économie sociale. Enfin, le critère du volontariat des NPO est aussi présent dans la plupart des organisations de l'économie sociale.

Du point de vue divergences, on peut en identifier deux. Le fonctionnement démocratique de l'économie sociale n'apparaît pas dans les NPO, d'une part. D'autre part, la contrainte de non distribution des profits des NPO exclut pratiquement toute la composante coopérative de l'économie sociale, de même qu'une partie de sa composante mutualiste. C'est ce que soulignent Defourny et al. dans le passage ci-dessous :

*«Une autre façon de résumer ces différences consiste à dire ceci : le centre d'intérêt de l'approche non-profit se trouve dans la contrainte de non distribution des profits, ce qui la rend très pertinente pour saisir les associations sans but lucratifs, tandis que le concept d'économie sociale doit beaucoup aux principes coopératifs dont le cœur est la recherche de la démocratie économique. »*⁸

L'examen des deux notions telles qu'exposées et les divergences et convergences observées permettent d'orienter la présente recherche vers l'une que l'autre de ces notions. L'appellation francophone «économie sociale» implique, à notre entendement, les organisations paysannes dans la composante coopérative, il s'ensuit une orientation beaucoup plus marquée de la présente recherche vers l'économie sociale que du non-profit sector. En effet, l'amélioration des conditions de vie matérielles des membres est souvent un objectif majeur des organisations locales, cela implique souvent diverses formes de répartition des bénéfices lorsqu'on arrive à en dégager.

Economie sociale au Bénin

Au Bénin, le professeur Roch L. Mongbo dans son article *Economie sociale sans projet social au Bénin*, confronte les réalités de l'économie sociale telle que définie en occident aux réalités africaines en général et celles béninoises en particulier. Il définit

*«L'économie sociale comme tout espace d'organisation, de résistance et/ou de transformation sociale, mais également de réduction des inégalités et des exclusions face aux courants politiques et économiques dominants dans les sociétés humaines »*⁹

⁷L'économie sociale au Nord et au Sud de Jacques Defourny, Patrick Develtere, Bénédicte Fonteneau, (1999) pp39, 40

⁸ L'économie sociale au Nord et au Sud de Jacques Defourny, Patrick Develtere, Bénédicte Fonteneau, (1999) p40

⁹ *Economie sociale sans projet social au Bénin* Roch L. Mongbo (2001) p03

Selon cet auteur, l'économie sociale au Bénin et en Afrique de l'Ouest est formée des organisations formalisées et non formalisées.

Toujours selon le même auteur, les caractéristiques récurrentes de l'économie sociale au Bénin sont :

- la poursuite d'intérêts individuels comme facteur essentiel du bon fonctionnement des groupes, mutuelles et coopératives diverses ;
- la pratique de la solidarité au sein des groupes mutualistes mais dans le strict respect de la réciprocité ;
- la forte hiérarchisation, la concentration des pouvoirs et l'opacité dans la gestion ;
- la difficulté à se structurer en mouvement fédérateurs crédibles et la crainte ou le refus d'établir des rapports structurels avec l'Etat.

Suite à l'énumération des caractéristiques récurrentes de l'économie sociale au Bénin, on peut noter de la part de l'auteur une certaine exagération. En effet, si toute action de groupes au Bénin n'est mue que par la poursuite d'intérêts individuels, le strict respect de la réciprocité, où est donc le sens de religiosité de ce peuple béninois ? Il n'est pas rare de rencontrer sur tout le territoire national, des groupes d'inspiration religieuse (CARITAS et bien d'autres) qui, nourri de leur foi ou conscients qu'aucun bienfait n'est jamais perdu, se mettent au service des plus démunis.

Pour aborder le thème de façon spécifique, un parcours de la littérature a permis de constater que plusieurs auteurs se sont déjà penchés sur la filière coton. Il existe donc une kyrielle d'écrits abordant le problème sous divers angles. L'état des connaissances au niveau du coton a amené à s'intéresser à certains auteurs.

La filière coton dans le monde et au Bénin

L'actualité sur la filière 'coton' sur le plan mondial nous apprend qu'elle est en crise, laquelle crise est la surproduction avec pour corollaire la chute des cours mondiaux. Cette chute peut s'expliquer par le fait que l'offre de coton est supérieure à sa demande. Mais malgré cette faiblesse relative de la demande, la production est en nette hausse.

La surproduction est due aux subventions accordées aux producteurs des USA et de l'Union Européenne (U.E.). Un négociant parisien voit d'ailleurs dans ces pratiques plus qu'un protectionnisme des productions nationales, mais une volonté politique très claire d'«inonder le marché mondial en provoquant un effondrement

des cours. Ces pays fragilisent ainsi les concurrents aux économies précaires qui ne pourront pas très longtemps suivre le rythme »¹⁰.

Selon la revue Voix d'Afrique (2001) N°54 du Burkina Faso, le coton faisait vivre environ 10 millions Ouest – Africains. Que vont-ils devenir s'ils doivent arrêter cette culture ? C'est pourquoi les producteurs de l'Afrique de l'Ouest, notamment ceux du Bénin, du Burkina - Faso et du Mali à travers leur organisation, ont lancé un appel solennel aux USA et à l'UE afin que ces pays arrêtent de subventionner leurs producteurs.

Au Bénin, plusieurs auteurs se sont intéressés à cette filière et s'y sont investis. Le parcours de la littérature a permis de dégager trois thèmes essentiels que relatent la plupart des auteurs consultés. Il s'agit d'abord de la réorganisation de la filière, ensuite des acteurs de cette filière et enfin de la prolifération des organisations professionnelles.

Concernant la réorganisation, elle fait suite à l'avènement des PAS (Programmes d'Ajustement Structurel), aujourd'hui DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté). C'est ce que fait ressortir PARCOB (2002)¹¹ quand il écrit qu'après la libéralisation, il y a eu le transfert de compétences notamment aux GV (Groupements Villageois) chargés de gérer la collecte primaire du coton et sa pesée et à l'USPP (Union Sous Préfectorale des Producteurs) chargée de gérer l'acheminement de la production jusqu'aux usines d'égrenage. Ainsi donc, nous sommes passés d'une période où l'Etat, à travers la SONAPRA avait le monopole de la commercialisation à une période où ce sont les paysans et les opérateurs privés qui assurent la gestion de la filière. C'est un atout pour l'économie sociale.

Quant aux acteurs de la filière, il ressort qu'avec la libéralisation, la filière s'est plus institutionnalisée. Selon AIC (2005)¹², les acteurs de la filière coton au Bénin sont:

- Les organisations professionnelles : FUPRO Bénin, l'APEB (Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin), le GPDIA (Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles).

Aujourd'hui, suite à des dissensions internes à ces organisations, d'autres structures se sont créées.

¹⁰ Jean Pierre BORIS dans l'autre Afrique N°6 2001

¹¹ *Etude des facteurs de stagnation de la culture cotonnière au Bénin*, PARCOB (2002)

¹² *Les réformes de la filière coton au Bénin* AIC (2005)

- Les institutions techniques de la filière : la CAGIA (Coopérative d'approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles), la CSPR (Centrale de Sécurisation des paiements et du Recouvrement), l'AIC (l'Association Interprofessionnelle du Coton)

Parlant de la prolifération, il ressort la naissance d'autres structures suites à des dissidences. Ainsi selon une communication du MAEP en 2004, au niveau des distributeurs d'intrants, il y a à côté du GPDIA, la création de l'ADIAB (Association des distributeurs d'Intrants Agricoles du Bénin) par certaines sociétés de distribution d'intrants.

Dans le cas typique des OP, il y a eu le passage d'une à une dizaine d'OP et il se lit une mésentente entre eux.

Après ce parcours, la remarque est que la littérature est abondante dans le domaine du coton. Cependant, une étude sur l'apport des OP au développement de la filière s'avère nécessaire. Cela permettra de leur accorder un crédit dans la mesure où elles seront respectueuses aux textes en vigueur.

II-Cadre méthodologique

1- Approche méthodologique

Pour des raisons d'ordre méthodologique, les recherches se sont déroulées en deux temps : la pré-enquête et l'enquête proprement dite.

La pré-enquête

La pré-enquête a été la première étape de notre démarche de recherche. Elle comporte une phase théorique et une phase pratique.

La phase théorique concerne la définition des objectifs, hypothèses, mais également une première recherche documentaire. Cette recherche documentaire nous a permis de nous pencher sur des œuvres parlant du coton et aussi d'aller sur l'Internet pour connaître l'actualité sur le coton dans le monde, l'Afrique et le Bénin.

Notons que pendant cette phase, nous avons rencontré notre maître qui nous a orienté dans nos lectures. Sur son conseil, nous nous sommes penchés sur l'économie sociale.

La phase pratique est la pré-enquête sur le terrain. Elle s'est déroulée pendant le mois d'Août et a consisté à prendre contact avec les UDPC Borgou et Alibori ; les UCPC de la commune de Gogounou ; quelques paysans de la commune. Cela nous a permis de préciser notre problématique.

L'enquête proprement dite

L'enquête proprement dite a duré cinq (5) mois, à savoir de novembre 2006 à mars 2007.

Au cours de cette enquête, nous avons eu des entretiens avec des chefs services travaillant dans le domaine du coton. Il s'agit notamment du CRPA, du SOP, du représentant de la société DFA, de l'AC, du Gérant UCPC FUPRO et des autres gérants des autres réseaux.

Ces entretiens nous ont permis d'avoir des données d'ordre général, à savoir la production cotonnière dans la commune sur dix ans ; les revenus bruts distribués sur dix ans également ; les ristournes sur dix. Ils nous ont permis aussi d'avoir des informations sur le fonctionnement des OP, sur l'approvisionnement en intrants.

Une autre phase de cette enquête est l'entretien avec les paysans. Au cours de celle-ci nous avons parcouru sept (07) villages et avons eu des entretiens de groupes mais aussi individuels avec les secrétaires GV. Les villages visités sont :

Lougou, situé à 45km de Gogounou où nous avons questionné cinq (05) paysans

Fana, situé à 15km de Gogounou où nous avons questionné cinq (05) paysans

Didia, situé à 30km de Gogounou où nous avons questionné cinq (06) paysans

Kali, situé à 22km de Gogounou où nous avons questionné cinq (05) paysans

Ouèssènè, situé à 22km de Gogounou où nous avons questionné cinq (05) paysans

Kpikourou, situé à 22km de Gogounou où nous avons questionné cinq (05) paysans

Ouèrè, situé à 06km de Gogounou où nous avons questionné cinq (05) paysans

On a donc en tout parcouru sept villages, questionné 36 paysans ce qui correspond à 07 entretiens de groupes et 36 entretiens individuels. Notons qu'il y a eu plusieurs autres entretiens individuels avec certaines personnes ressources de la commune, notamment, les agents de l'AIC sur le terrain.

Traitement de données

Pour le traitement de données, il a été fait usage du logiciel SPSS, qui a permis de faire le test de Student et d'analyser les données. Ce test nous a permis de montrer que les actions collectives sont plus avantageuses pour les producteurs que les actions individuelles.

Difficultés rencontrées

En général tout s'est bien passé. Mais il est important de souligner la réticence de certains paysans. Ils nous ont pris au début comme des espions du président de la

République, Dr YAYI Boni. Et pour cela se sont retenus au début, mais quand nous avons expliqué plusieurs fois le but de notre visite, ils ont fini par obtempérer.

Une autre difficulté, est le fait que les informations disponibles ne sont pas constituées. Il a fallu fouiller avant de pouvoir reconstituer les données sur dix ans.

Notons aussi que tous les réseaux ne possèdent pas une documentation. Cela est un frein pour une recherche quantitative et qualitative. C'est une contrainte majeure dans le processus de la recherche. Cet état des choses s'explique par le fait que la plupart des OP a une durée de moins de 5 ans.

2- Cadre de l'étude : Présentation de la commune de Gogounou¹³

Présentation de la commune

Le cadre physique

La commune de Gogounou est à l'entrée sud du Département de l'Alibori entre 10°33' et 10°57' de latitude Nord et 2°15' et 3°15' de longitude Est. Elle couvre une superficie de 4910km², ce qui représente 18,66% de l'ensemble du Département de l'Alibori(26.303km²).

Le relief est essentiellement constitué de plaines et de plateaux surmontés par endroits de collines dont les hauteurs maximales tournent autour de 300m.

Le climat est du type soudano-Guinéen marqué par une saison pluvieuse de mai à octobre et une saison sèche et l'harmattan de novembre à avril.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1100mm. Les mois les plus pluvieux sont les mois d'août et de septembre avec un maximum en août. La température oscille entre 18°C et 38°C surtout en saison sèche.

La commune est arrosée par deux (02) importants cours d'eau et leurs affluents appartenant au bassin du fleuve Niger. Il s'agit de la Sota et de l'Alibori situés respectivement à l'Est et à l'Ouest.

Les sols sont ceux du socle granito-gneissique pour la plupart ferrugineux et généralement aptes à l'agriculture. Dans les plaines alluviales, dominant les sols alluviaux, argilo-sableux assez riches du fait de l'apport de matières organiques par les hautes eaux annuelles des fleuves.

La superficie cultivable est évaluée à 1705 km², soit environ 35% de la superficie totale (4910km²). Le reste est composé de domaines protégés (177.200 ha), de pâturages (123.500 ha) et de bas-fonds (360 ha) dont seulement 150 ha sont

¹³ Comité de pilotage du PDC (2004) Plan de Développement Communal de Gogounou 2005-2009 p12-15

exploités. Le long des cours d'eau, se développent des forêts galeries qui favorisent le développement des gros arbres dont la taille dépasse parfois 10 mètres tels que : *Khaya senegalensis* (le caïlcédrat), *Carpus urinaceus* (le vène), *Azelia africana* (le lingué), *Adansonia digitata* (le baobab), *Ceiba pentandra* (le fromager). Quant aux espèces animales qui abritent ces formations végétales, nous avons : *Hippotragus equinus* (le cobra), *Kobus Kob* (Cob de buffon), les singes, *Cephalophes* (les biches), *Phacochoerus* (les phacochères), *Francolins* (Perdrix).

Le cadre humain

- Peuplement et groupes ethniques

Gogounou est composé de trois principaux groupes : baatonou (53,8%) suivi par les peulhs (41,6%), le dernier groupe est celui des étrangers venus des autres localités du Bénin (4,4%).

L'islam est la religion dominante. Elle est pratiquée par 67,1% de la population. Le Catholicisme et le Protestantisme sont pratiqués respectivement par 7,8% et 0,9% de la population. Les religions dites traditionnelles représentent 11,1% environ.

Au niveau du Département, la commune de Gogounou se place en quatrième position après Banikoara, Malanville et Kandi par rapport à son poids démographique. Elle a un dynamisme démographique puisqu'elle occupe le deuxième rang en taux de croissance au cours de la période 1992-2002 (4,78%) après Ségbana (4,94%). De 1992-2002, la population est passée de 50.045 habitants à 80.013habitants.

La densité de la population est de 16 habitants/km² contre 18 habitants/km² pour le département. La population des hommes est sensiblement égale à celle des femmes depuis 1992.

- Les principales formes d'organisations sociales et dynamiques associatives

Les Baatonbou sont les propriétaires terriens et garants de la chefferie répondant à une société hiérarchisée. Le second groupe ethnique composé de peulhs bénéficie des mêmes droits que les Baatonbou. Mais du fait de la divergence des activités menées par ces deux groupes (agriculteurs et éleveurs), la cohabitation peulhs-bariba bien qu'indispensable pour chaque groupe reste difficile. La mise en place

des couloirs de passage et le respect des règles d'utilisation de ces couloirs s'avèrent nécessaires. Il existe plusieurs associations telles que :

- l'association pour le développement économique, social et culturel de la commune dénommée **NONE-SWA** ;
- la coordination de l'association des parents d'élèves;
- le **FULFULDE**, une association des éleveurs peulh qui a pour objectif de défendre l'intérêt des membres. Elle collabore étroitement avec l'Union Communale des Organisations Professionnelles des Eleveurs des Ruminants (UCOPER) ;
- l'union des diplômés sans emploi, des scolaires et étudiants de Gogounou (UDSEG) ;
- les ONG locales opérant dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment de : EQUI-Fille, une ONG qui renforce la promotion de la scolarisation des filles, AGIR, SIAN'SON qui sont des institutions qui favorisent le renforcement des activités de micro- finance. L'ONG CERABE qui opère dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement et appui la commune dans la réalisation des latrines et citernes ;
- le programme de micro finance et de commercialisation est co-financé par le FIDA et le Bénin ; il vise la promotion des institutions de micro-finances autogérées et mène des actions pour favoriser la commercialisation des produits agricoles ;
- l'Union Communale des Producteurs de Coton (UCPC). Elle a pour objectif d'effectuer toutes les opérations économiques et sociales susceptibles d'améliorer les revenus, les conditions de vie et de travail des producteurs, de coordonner les opérations d'approvisionnement en intrants agricoles et autres facteurs de production et d'organiser la commercialisation primaire du coton graine et son évacuation vers les usines. Elle a aussi pour objectif, de participer à la réalisation des infrastructures socio-économiques. Suite aux difficultés qu'a connu la structure, certains membres se sont retirés et se retrouvent dans une nouvelle structure de mêmes objectifs dénommés AGROP-Bénin.

A tous ces problèmes, il faut ajouter ceux nés de la gestion des organisations paysannes que sont les GV, les GF et l'USPP. Ces problèmes ont créé, dans toute la commune, une division sociale et un climat de méfiance au sein de la population ; le tout formant un environnement social défavorable au développement de la commune.

Organisation de l'espace communal

L'espace rural est un patrimoine collectif géré par la chefferie traditionnelle et les chefs des villages. Sur toute l'étendue du territoire de la commune, la terre n'est

pas vendue sauf à Gogounou centre qui a bénéficié de deux lotissements et où actuellement les parcelles s'achètent.

Les principaux groupes socio-professionnels qui se partagent l'espace communal sont les agriculteurs et agro-éleveurs Bariba, Gando et les Peulhs. Les éleveurs peulhs et bariba sont souvent en conflits sur l'exploitation de l'espace. Ces conflits sont de plus en plus atténués avec la création des couloirs de passage pour les animaux. Par ailleurs, l'aménagement des forêts classées des trois rivières et de l'Alibori supérieur impose aux populations riveraines un certain nombre de contraintes, citons entre autres la réduction des terres cultivables. Aussi, la gestion de la terre par la chefferie traditionnelle et les chefs de village laisse entrevoir de conflits potentiels. D'où la nécessité de mettre en place un système pouvant assurer une gestion durable du foncier.

L'économie locale

L'économie locale est dominée par le secteur informel ; le secteur formel se limitant à quelques services commerciaux, des services administratifs publics et sociaux. Ces services concernent surtout les services et structures déconcentrés de l'Etat qui ont une incidence négligeable sur l'économie locale à travers la ressource humaine qu'ils mobilisent (fonctionnaire) d'une part et les opérations économiques qu'ils mènent. Certaines structures paysannes telles que l'USPP connue aujourd'hui sous le nom de l'UCPC et tout récemment la section communale de AGROP-Bénin, occupent une place de choix dans l'économie locale de Gogounou.

Le secteur informel est très prépondérant Gogounou ; c'est en effet le secteur de prédilection répondant au mieux aux aspirations d'une population fortement analphabète. Les activités qui animent ce secteur sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le commerce et le transport.

Répartition de la population par secteur

La population de Gogounou se retrouve dans le secteur primaire. En réalité, le secteur secondaire n'est représenté à Gogounou que par une frange de la population qui exerce certaines activités de transformation comme le tissage, la fonderie et le beurre de karité. Le secteur tertiaire est négligeable.

Le tableau suivant donne le taux de la population par secteur.

Tableau 1 : Taux de population par secteur

Secteur	Taux (%)
Primaire	61,65
Secondaire	29,61
Tertiaire	8,74

Source : Données extraite de Atlas monographique des communes du Bénin rapportées par le PDC de Gogounou

L'agriculture est l'activité économique la plus importante. Le coton, le riz et l'arachide sont les principales cultures de rentes.

Les exploitations agricoles s'élèvent à 5.203ha dont 4.557ha (87%) sont gérés par les hommes et 646ha (12%) par les femmes. Les actifs agricoles sont estimés à 29.831 dont 16.698 hommes et 13.133 femmes. Il se dégage de ces données que le nombre de « bras valides » fait plus de la moitié de la population (53%) et constitue une force importante de travail au niveau de la commune.

Dans la commune de Gogounou, la production du coton est la plus importante suivie de celle des céréales ; viennent ensuite en troisième position les tubercules. Les cultures moins importantes sont les cultures maraîchères et les légumineuses.

Conclusion

De ce qui précède, on note que la production cotonnière est très importante pour l'économie béninoise. La filière coton est une filière qui a intéressé plusieurs chercheurs et c'est pour cela qu'il existe une documentation riche et variée. Toutefois, une étude sur la contribution des OP dans le développement de cette filière s'avère importante. C'est ce à quoi s'attellera la seconde partie de ce mémoire.

Chapitre 2: Fonctionnement et mission des Organisations Paysannes (OP)

Le fonctionnement et mission des Organisations Paysannes reste une partie importante dans l'étude de leur apport au développement de la filière coton. A travers ce chapitre, nous comprendrons ce que c'est qu'une OP et la mission qui lui est assignée. Dans un premier temps, nous étudierons le fonctionnement avant et après la libéralisation des OP et dans un second temps la mission de ces OP.

I- Fonctionnement avant et après la libéralisation

Dans ce paragraphe, nous parlerons du fonctionnement avant et après l'avènement de libéralisation. Concrètement, tout en décrivant le fonctionnement, nous déboucherons sur le processus de libéralisation. Ainsi premièrement, il sera abordé le fonctionnement avant la libéralisation et deuxièmement le fonctionnement après libéralisation.

1- Fonctionnement avant la libéralisation

Le Bénin avait choisi un modèle de filière intégré, c'est-à-dire avec intégration verticale des activités en amont comme en aval. Ce modèle était basé sur les principes suivants :

- la connexion entre la recherche et la vulgarisation ;
- la liaison entre le crédit et la commercialisation du coton ;
- l'exclusivité et, en contrepartie, l'obligation d'achat du coton graine par la SONAPRA ;
- et, enfin la stabilisation des prix au producteur.

Ce modèle de filière intégrée avait pour objectif de permettre l'exploitation des économies d'échelles, d'accroître le degré d'intensification des cultures, le taux d'investissement et finalement le bien-être des producteurs. Le monopole de l'Etat sur la filière permettait en effet aux agriculteurs de connaître à l'avance le prix d'achat du coton et leur garantissait à la fois l'accès aux intrants et l'écoulement de leur production.

Dans le schéma traditionnel, les deux acteurs dominants étaient la société cotonnière et l'Etat. Le rôle des producteurs était paradoxalement assez limité puisqu'ils ne participaient pas à la gestion de la société cotonnière malgré leur bonne organisation.

● La SONAPRA

La filière était organisée autour de la SONAPRA, société d'Etat sous la tutelle du Ministère du Développement Rural (MDR). La SONAPRA était assistée dans sa gestion par la CFDT

(Compagnie Française pour le Développement des Fibres et Textiles) et détenait un pouvoir de monopsonne dans l'achat du coton graine pour la commercialisation de la fibre et un monopole de fait pour la fourniture des intrants.

Une des missions essentielles de la SONAPRA était l'approvisionnement des producteurs en intrants. On considère, en effet, que pour maintenir un certain niveau de productivité agricole, les intrants devaient être fournis en quantité nécessaire avec une qualité contrôlée. De plus, le prix de vente devait être cohérent avec le prix d'achat du coton graine. Le principe de base était celui d'un paiement différé jusqu'à la commercialisation, la garantie étant constituée par le coton graine. Dans la pratique, la SONAPRA assurait les approvisionnements en intrants (estimation des besoins, commandes, livraison, paiements des fournisseurs) qu'elle pré finançait jusqu'au stade rendu magasin dans le village. Elle garantissait des prix stables aux producteurs par l'intermédiaire d'un fonds de stabilisation.

- Les producteurs

Les producteurs de coton adhéraient à des groupements villageois dont les membres n'étaient pas tous producteurs de cette culture de rente. Le système de caution solidaire s'exerçait au sein de l'ensemble du groupe ainsi constitué. Par ce dispositif de cautionnement ; les agriculteurs qui réalisaient de bénéfice sur la vente du coton ne pouvaient d'emblée percevoir l'ensemble de leur revenu individuel. Ce principe était censé garantir des remboursements individuels. Il permettait également de ne pas instaurer un système de suivi individuel qui serait administrativement très lourd.

Avant la réforme, les paysans n'étaient pas imprégnés de la gestion de la filière. Toutefois à les entendre, à cette époque, malgré l'opacité de gestion, le coton était plus rentable qu'aujourd'hui.

- L'efficacité de l'organisation avant la réforme

La SONAPRA, par sa position de monopole et de monopsonne peut être responsable de deux types d'effets pervers. Le premier concerne les prix d'achat du coton graine et le prix de vente des intrants ; le second s'applique à l'innovation.

Concernant les prix, on sait que l'absence de concurrence dans tous les compartiments de la filière peut engendrer des surprofits en éloignant les prix des coûts de revient : baisse du prix d'achat du coton graine et hausse du prix de vente des intrants. On parle alors d'inefficacité allocative. Celle-ci entraîne d'une part une production plus faible et d'autre part, une moindre

rémunération des producteurs avec un partage du surplus qui leur aurait permis d'améliorer leurs techniques de production.

A cette inefficacité allocative, s'ajoute une inefficacité technique. En absence de pression concurrentielle, il y aurait, pour une dotation donnée en facteurs, des surcoûts de production, c'est-à-dire, une allocation interne comportant des gaspillages de ressources. Ainsi, les capacités d'égrenage du pays sont peut-être surdimensionnées. De plus, un certains nombre d'études montrent que les gains importants pourraient être réalisés ; ils le seront ultérieurement, notamment sur le plan logistique.

La multiplicité des objectifs de la SONAPRA et surtout la confusion entre ce qui relève du service public et de la sphère marchande peut-être une source d'inefficacité. Ce sera d'autant plus le cas que le contrôle majoritaire de l'Etat favorisera l'ingérence dans la société, lui imposant, par exemple, des contraintes d'ordre politique qui contrarient la réalisation des objectifs commerciaux.

Ce jugement sur la filière intégrée peut paraître sévère dans la mesure où nul ne peut nier qu'elle a permis des succès techniques (progression des rendements, relative maîtrise phytosanitaire, recherche...) et économiques (croissance de la production, intégration dans le marché mondial). On peut toujours penser qu'il aurait été possible de faire mieux en ayant davantage recours au marché. Mais, si la science économique est éclairante sur les défaillances des organisations parapubliques, elle révèle également que le recours intégral au marché engendre des coûts de transaction qui peuvent être particulièrement élevés dans des environnements où règnent le risque et l'imperfection des marchés.

Dans un système intégré, l'activité cotonnière est pérennisée ; d'une part, parce que l'organisme gestionnaire peut prévoir des quantités et dispose d'un monopsonne, d'autre part, parce que le prix au producteur est stabilisé. Mais, aussi parce que le producteur de coton est mal armé pour gérer l'instabilité des prix qui est source de risque. Celui-ci est néfaste dans la mesure où il contribue au risque qui lui-même participe à l'instabilité de la consommation.

De même, les asymétries informationnelles entre le vendeur et l'acheteur sur la qualité et la pertinence agronomique des intrants échangés rendent difficile l'émergence d'un marché efficace. Ainsi, il est possible que des phénomènes de sélection adverse puissent se manifester. C'est dire que l'incapacité de l'acheteur à distinguer les intrants selon leur qualité peut l'inciter à accepter un prix médiocre pour l'intrant de bonne qualité mais qui permet de dégager des marges importantes pour les produits de mauvaise qualité. Il en résulte alors la disparition du marché des intrants de bonne qualité (Akerlof, 1970, cité par Hougny, 2004).

Figure 1 : Schéma de gestion de la filière avant les réformes

ETAT

SONAPRA

Distributeurs D'intrants

ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

EGRENEURS

- Achat coton auprès SONAPRA
- Egrenage
- Transport
- Placement du coton

1 : filière entièrement gérée par l'Etat

2 : ouverture filière aux privés

Source :

in (2005)

L'Etat a pris dans les années 90 différentes options politiques qui ont des répercussions notables sur le secteur agricole. A ce propos, il s'agit notamment de l'ouverture extérieure, de la libéralisation interne de l'économie, etc.

20

international. C'est alors que fut engagée par le pouvoir public, une mesure de restructuration des services publics cotonniers. Ainsi en 1988, l'outil industriel autrefois sous la tutelle du Centre d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDER), fut confié à la SONAPRA en plus de l'approvisionnement en intrants agricoles.

En 1992, conformément au PAS (Programme d'Ajustement Structurel), sous l'obligation du PRSA (Programme de Restructuration du Secteur Agricole) et en adéquation avec la LDPDR (Lettre de Déclaration de la Politique de Développement Rural), le CARDER est retiré des activités de commercialisation au profit des tâches régaliennes (vulgarisation, formation et appui aux OP).

En 1993, commence un début de désengagement de l'Etat de la gestion de la filière cotonnière. Dans le cadre d'une opération test, la couverture de 20% des besoins totaux en intrants a été confiée à une société privée. Ce test a été progressif chaque année et s'est poursuivi jusqu'en 1995 où 80% des besoins en intrants ont été confiés aux sociétés privées. Ce n'est qu'en 2000 que la SONAPRA est retiré du secteur de distribution des intrants. Ce secteur fut alors entièrement laissé aux mains des privés.

En 1995, la libéralisation de la transformation a commencé avec l'agrément accordé par l'Etat aux sociétés privées d'installer leurs propres usines d'égrenage. En 3 ans, le nombre d'usines d'égrenage fut porté à 8 avec une capacité nominale de 225.000 tonnes, portant à 575.000 tonnes cette capacité au niveau national.

De 1995 à 1999, les prix d'achat aux producteurs sont encore sous contrôle de l'administration. De même, la SONAPRA qui est « égreneur » continue de fixer les quotas de coton graine aux usines privées, d'où la remise en cause du processus de libéralisation de la filière.

Les dernières reformes apparaîtront comme suite d'un séminaire sur la libéralisation de la filière coton, organisée en Mai 2000. De ce séminaire, il est ressorti deux options à savoir :

- Filière privée intégrée au niveau national avec une intégration verticale et des modes de gestion interprofessionnelle forte ;
- Filière privée intégrée au niveau régional.

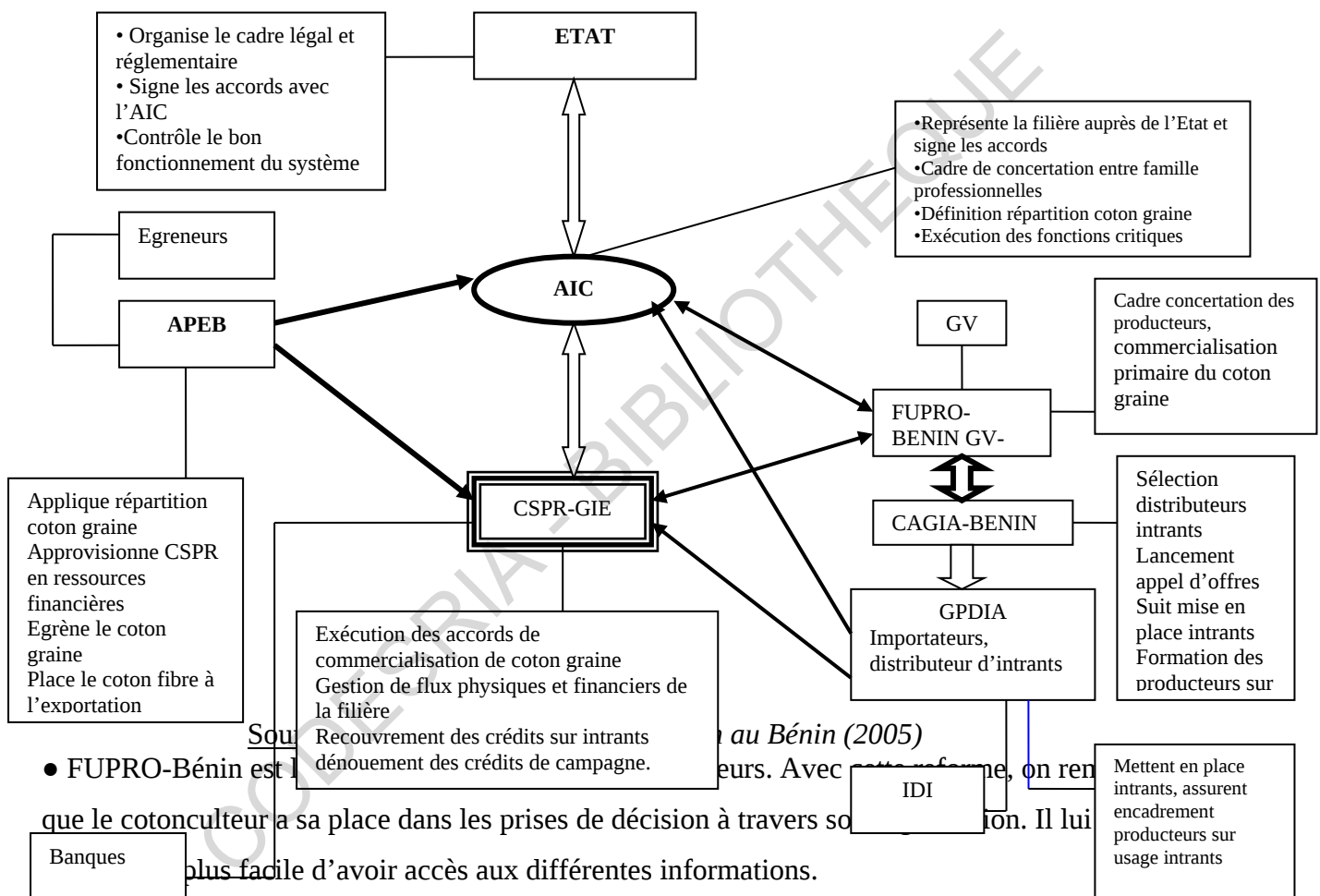
Le choix de la première option a été suivi par la création de la CAGIA (Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles) qui assume, à la place de la SONAPRA, la responsabilité d'organisation des consultations pour la sélection des structures privées et la création de la CSPR (Centrale de Sécurisation, de Paiement et de Recouvrement qui assure l'organisation des activités commerciales du coton graine assumées jusque là par la SONAPRA.

Ces diverses réformes montrent une avancée dans le processus du désengagement de l'Etat de la filière cotonnière. La privatisation de l'égrenage qui devrait parachever cette œuvre, connaît encore des difficultés dans sa mise en œuvre.

Les diverses mutations apparues au sein de la filière ont conduit à l'obtention d'un nouveau schéma de gestion de la filière qui montre les acteurs actuels de même qu'un résumé de leurs rôles et fonctions.

Le schéma suivant représente le cadre institutionnel actuel de la filière.

Figure 2 : Schéma de gestion de la filière issu des réformes en cours



• L'AIC a essentiellement pour missions d'assurer :

- la coordination technique des activités relatives à la gestion des intrants agricoles et à la commercialisation primaire du coton graine ;
- l'arbitrage économique et financier entre les différents opérateurs (définition des règles et mécanismes financiers, arbitrage des conflits entre les familles professionnelles, détermination du montant de la contribution de la filière au financement des fonctions critiques) ;

- le pilotage et le suivi général de la filière (collecte d'informations économique et agronomique, élaboration du plan de campagne, gestion des accords interprofessionnels et des fonctions critiques).

- La Coopérative d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) pour l'organisation de la sélection des distributeurs d'intrants agricoles.

La CAGIA est une coopérative créée en août 1998 par les 77 Unions sous-préfectorales de producteurs (USPP).

Cette coopérative a pour mission d'assurer l'approvisionnement de ses membres en intrants de qualité à bonne date et à des prix compétitifs.

- La Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement (CSPR) est un groupement d'intérêt économique créé en assemblée constitutive le 25 octobre 2000 à Bohicon par la FUPRO, l'APEB et le GPDIA (Groupement professionnel des distributeurs d'intrants agricoles).

La CSPR est essentiellement une structure mise en place par les partenaires de la filière afin de sécuriser le recouvrement des crédits d'intrants et le paiement des opérations d'achat et de vente du coton graine.

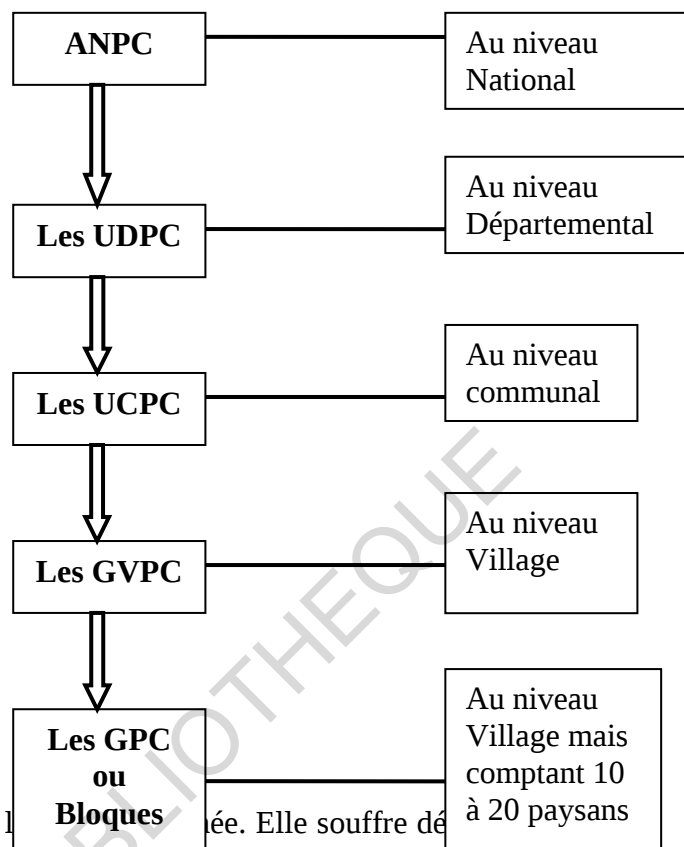
Les Organisations Paysannes et la Reforme

Face au désengagement de l'Etat, les six unions départementales des producteurs de coton se sont regroupées en Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin) en 1994. La FUPRO est une structure faîtière de coopératives multi filières. Aujourd'hui, pour désigner la branche de la FUPRO s'occupant du coton, on parle d'ANPC (Association Nationale de Producteurs de Coton). Ensemble avec les autres groupements professionnels, distributeurs d'intrants et égreneurs, elles ont initié un nouveau cadre institutionnel avec l'assentiment de l'Etat. La FUPRO est organisée de la façon suivante :

- les GPC (Groupements de Producteurs de Coton) ou blocs composés de 10 à 20 paysans,
- les GVPC (Groupements Villageois de Producteurs de Coton) au niveau des villages,
- les UCPC (Unions Communales de Producteurs de Coton) au niveau des communes,
- les UDPC (Unions Départementales de Producteurs de Coton) au niveau des départements.

Soit l'organigramme suivant :

Figure 3 : Organigramme du réseau ANPC (branche coton de FUPRO)



Mais tout ne va pas pour le mieux dans la filière. Elle souffre de problèmes d'ordre organisationnel, fonctionnel, social, économique et juridique. En effet la filière a enregistré l'apparition d'une organisation parallèle regroupant les dissidents du GPDIA et de FUPRO. Aujourd'hui on dénombre au niveau des OP une dizaine de structures. La création de structures parallèles a pour conséquences d'une part la commercialisation et l'achat par une structure parallèle du coton graine et d'autre part l'exportation de la fibre hors de tout cadre réglementaire.

II- Mission des Organisations Paysannes (OP)

Pour mieux appréhender la contribution des OP il est indispensable de faire un arrêt au niveau de la mission de ces dernières. C'est l'objectif de cette section. Ainsi dans un premier temps, nous parlerons de la mission des OP telle qu'elles fonctionnent et dans un second temps, de la mission d'une OP par référence à l'économie sociale.

1- Mission des OP telle qu'elles fonctionnent

Les OP ont pour mission de défendre les intérêts de ses adhérents au sein des différentes structures, d'imprimer et de mettre en place des documents de recensement des statistiques,

d'expression de besoins en intrants et de commercialisation ; et de renforcer les capacités de gestion des OP membres.

La mission assignée aux différents démembrements est : les GVPC se chargent de recenser les superficies à emblaver, les besoins en intrants et semences par les producteurs. Elle effectue la pesée du coton graine au niveau village et répartit les recettes du coton entre les producteurs.

Les UCPC ont pour mission de centraliser après analyse et correction concertée avec les GVPC, les données statistiques pour transmission à l'UDPC. Elle effectue le suivi de la commercialisation du coton graine, transmet les commandes des GVPC aux sociétés des distributeurs d'intrants, se charge de l'orientation des transporteurs vers les marchés et vers les usines, organise la formation des responsables des GVPC sur l'usage des intrants et la tenue des documents de commercialisation.

Les UDPC ont pour mission d'appuyer les UCPC dans l'exercice de leur rôle, participe à la détermination des prix des intrants et du coton graine, contribue à l'entretien et à la réfection des pistes. Elle contribue également à la lutte contre la sortie frauduleuse du coton graine du territoire national.

On peut retenir alors que les OP sont chargées de représenter les paysans auprès de tous ceux qui interviennent dans la filière, de défendre leurs intérêts, de veiller au mieux-être de ceux-ci en effectuant toutes les négociations avec les autres acteurs de la filière et en menant les activités de formation (surtout technique), d'information et de communication.

2- Mission d'une OP par référence à l'économie sociale

Selon Paul Devinat cité par LEENER, « organiser, c'est étudier et régler les rapports entre l'homme et l'outil dont il se sert, et les divers rouages ou échelons humains de la production, afin d'amener celle-ci à la forme la plus parfaite, c'est-à-dire fournir un produit de la meilleure qualité au moindre prix avec le minimum d'effort dans le moindre temps ».

Ainsi donc selon Leener, toute organisation vise :

L'économie du personnel : elle a surtout pour objet le rapport existant entre le nombre des employés et le volume de leur production ou de leurs opérations. Le but, en un mot, est le maximum d'effet utile pour un minimum en salaire et en traitements.

L'économie d'outillage : elle s'applique au rapport entre les machines disponibles et le volume de production. Il s'agit souvent d'accroître la production sans augmenter d'outillage, ou de réduire le nombre de machines en action pour une production restant constante.

La réduction des aléas : aucune activité humaine n'est soustraite aux effets de l'incertitude des circonstances. Il serait en général chimérique de vouloir exclure toutes les éventualités d'aléas quelconque ; mais il est loisible de veiller à ne point s'en laisser totalement surprendre, et surtout, de tendre à conjurer tout ou partie de leurs conséquences les plus dommageables.

Importance générale du facteur temps : selon E. Landauer, « dire d'un homme qu'il gagne 200 dollars ne signifie rien si le temps pendant lequel il les gagne n'est pas spécifié. C'est bien si c'est un salaire mensuel, superbe, si c'est gain journalier, médiocre, si c'est un gain annuel.

Ainsi donc selon ces définitions, toute organisation d'économie sociale vise la réduction des coûts de transaction entre les différentes activités de ladite organisation.

● Réduction de la pauvreté et la culture du coton

Au Bénin, la culture cotonnière participait à l'amélioration des revenus des agriculteurs et constituait un facteur important de réduction de la pauvreté. Par amélioration, il faudrait entendre augmentation des revenus générés par la filière (donc de la valeur ajoutée), mais aussi partage de ces revenus d'une façon qui fût favorable aux producteurs. Une analyse spatiale de la pauvreté au Bénin, réalisée en 2001, révèle de grandes disparités régionales qui s'expliqueraient par de fortes différences dans les disponibilités en ressources naturelles. Les agriculteurs de coton sont parmi les privilégiés du milieu rural. Cependant, cette comparaison a ses limites, car non effectuée toutes choses égales par ailleurs. Or les régions cotonnières sont aussi celles qui concentrent les terres les plus fertiles.

A Gogounou, le coton intervient dans beaucoup de domaines, comme la construction des infrastructures sociocommunitaires (les écoles, les pistes de dessertes rurales, les puits à grand diamètre, les barrages...), l'aide aux étudiants de la commune résidents à Calavi et à Parakou, alimentation des caisses villageoises,...

Du tableau n°2 en annexe A, il ressort que de 96 à 2006, il y a eu 185978,3 tonnes dans la commune, soit en moyenne 18597,83 tonnes par an. Cette production a engendré un revenu total de 35.801.138.955FCFA, soit en moyenne 3.580.113.895,5FCFA par an. Comme ristournes, il y a environ 101.309.660,8 par an qui sont déversées dans la commune. Les ristournes sont la somme des frais de marché¹⁴ et de la valeur écart poids¹⁵. Actuellement dans le calcul des ristournes on prend en compte la valeur écart poids.

Si pendant longtemps le coton a motivé les producteurs et galvanisé l'économie nationale, depuis bientôt dix (10) ans, sa culture n'offre plus une garantie. Les raisons de cette situation se situent à plusieurs niveaux : international, national, institutionnel

¹⁴ Les frais de marché sont les frais qui reviennent aux paysans en compensation des efforts fournis lors de la commercialisation. Ils se calculent en faisant le produit de la production réceptionnée par 1,725.

¹⁵ La valeur écart poids est le produit des écarts poids par le prix au kilogramme.

III- La crise de la filière coton dans la commune de Gogounou

La filière coton, comme nous l'avons dit plus haut a connu une crise qui a des causes aussi bien internationales que nationales. Dans cette section nous allons parler des causes inhérentes à la commune de Gogounou.

Dans cette commune, on peut regrouper les grands problèmes de la filière en trois catégories, à savoir, d'abord le phénomène de multiplicité des OP, ensuite les mauvaises commercialisations et enfin le phénomène du marché noir.

De nos recherches, il ressort que Gogounou est le berceau des OP car plus de la moitié de celles existantes y ont vu le jour. En effet dans le processus de libéralisation de la filière coton, il y a eu création de la FUPRO Bénin. Après des années d'exercice de pouvoir ceux qui étaient à la tête de l'USPP n'ont pas voulu organiser une éventuelle élection alors que leur gestion était jugée mauvaise et leur solde presque déficitaire. En dehors de cela, ils étaient tout puissants et disposaient des bien de la communauté comme bon leur semblait. Au cours des AG ils étaient soutenus par la plupart parce qu'ils étaient corrompus.

Mais il y a eu un soulèvement. Tout a commencé par la confiscation d'un véhicule de l'USPP en provenance d'une usine. Ensuite se fut une rébellion de tous ceux qui en avaient assez. Ils se sont mobilisés et sont descendus dans le domicile du président et lui ont arraché son véhicule. Cela a engendré des blessés graves qui furent transférés dans les hôpitaux.

Suite à cela le groupe dissident s'est vu écarté, exclu du GV. C'est ce qui les poussa à se regrouper et à fonder leur réseau. A travers tout le pays, le mouvement fut suivi, d'où la création de AGROP Bénin.

Mais après un an, il eu au sein de AGROP Bénin une mésentente entre le président et son secrétaire général. Ce dernier se retira et créa la FENAPRA.

Toujours au niveau de AGROP Bénin, il y eu deux bloque avec d'un côté le nouveau secrétaire général et le coordonnateur et de l'autre le président. Suite à cela, le secrétaire et le coordonnateur ont créé AGROP DEDE. De ce réseau naîtra ensuite UPROCOP dont le fondateur est le coordonnateur dissident de AGROP Bénin.

Il y eu aussi la création de UNAPRO et de AGROP Nouvelle Vision œuvre respectivement du vice président et du trésorier de AGROP Bénin, suite à une mésentente entre ces derniers et leur président.

De ce parcours, il ressort que sur une dizaine d'OP au niveau national, six (06) ont vu le jour à Gogounou. Cela est la cause d'une mauvaise gestion voire l'opacité de gestion en leur sein.

Le marché noir s'explique par le fait que le paysan vend une partie des intrants à un prix forfaitaire. Les causes de cet état de choses sont de deux sortes :

Premièrement, il y a le problème des impayés qui font que le paysan prend assez d'intrants plus qu'il n'en faut et les revend à un prix cassé de moitié. Il le fait comme pour compenser un tant soit peu ce qu'on lui devait.

Deuxièmement, il y a le manque d'argent pendant la saison pluvieuse qui pousse le paysan à vendre les intrants à un tel prix. Il le fait pour subvenir aux besoins de sa famille, car le début de la saison pluvieuse est une période rude pour plusieurs paysans.

La troisième catégorie de problème dans la commune a été la mauvaise commercialisation. Cela s'observe au niveau des secrétaires GV et consiste en la création d'un petit tas de coton ou tas fictif appartenant à un paysan qui lui aussi est fictif¹⁶. Ces secrétaires grossissent les marges de sécurité (marge de 2kg prélevée par ballot dont la somme constitue une garantie en cas d'éventuelles pertes) et établissent des tickets dits blancs au nom du paysan imaginaire où ils inscrivent le tonnage qu'ils espèrent gagner de leurs manœuvres. Si le tonnage mentionné ne dépasse pas le surplus poids, alors il n'y a apparemment pas de problème. Mais si ce tonnage est supérieur au surplus poids, alors on est dans une situation de cessation de paiement. Ce qui entraîne de multiples problèmes au sein des paysans.

¹⁶ Ils créent un tas et disent à l'agent de conditionnement que ce tas appartient à un paysan. Ou bien ils s'entendent avec un paysan discret qui dit que le tas lui appartient et en contrepartie reçoit une augmentation de poids.

Chapitre 3 : Contribution des OP au développement de la filière

Dans ce chapitre, il sera question de la vérification des hypothèses. Les hypothèses H1 et H2 seront vérifiées en analysant les tableaux issus des résultats du test de Student. La vérification de l'hypothèse H3 se déduira de celle des deux premières. Toujours dans le même chapitre, il y aura une discussion suivie de quelques suggestions.

I- Vérification des hypothèses

1- Vérification de H₁

- Comparaison des coûts de transport de l'engrais dans une situation avec et sans OP

Posons:

H₀: $m_1 - m_2 = 0$

H₁: $m_1 - m_2 \neq 0$

Soit le tableau suivant :

Tableau 2 : Group statistics (Engrais)

VAR00002		N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
VAR00001	1,00	7	27,1429	21,1851	8,0072
	,00	7	657,1429	276,0262	104,3281

De ce tableau, il ressort qu'en moyenne on dépense pour le transport de l'engrais 27F quand on est dans une OP et 657F quand on n'y fait pas partie. De plus du tableau n°5, dans l'annexe B on note que l'égalité des variances n'est pas assumée et qu'au seuil de signification de 0,1%, la différence des moyennes est de -630F. L'intervalle de confiance de la différence de moyenne à 95% est de [-885,3116 ; -374,6884].

On conclut donc que les moyennes ne sont pas égales, d'où le rejet de l'hypothèse nulle H₀ : $m_1 - m_2 = 0$. Ici, $m_1 < m_2$ et par conséquent, on dépense moins dans les OP pour le transport de l'engrais que hors des OP.

- Comparaison des coûts d'information dans une situation avec et sans OP

Posons:

H₀: $m_1 - m_2 = 0$

$$H_1: m_1 - m_2 \neq 0$$

Soit le tableau suivant :

Tableau 3 : Group statistics (Information)

VAR00002		N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
VAR00001	1,00	7	,0000	,0000	,0000
	,00	7	22857,143	5669,4671	2142,8571

De ce tableau, il ressort qu'en moyenne on dépense pour l'information 22857F quand on ne fait pas partie d'une OP et 0F quand on y fait partie. De plus du tableau n°6, dans l'annexe B on note que l'égalité des variances n'est pas assumée et que la différence des moyennes est de -22857F. L'intervalle de confiance de la différence de moyenne à 95% est de [-28100,53 ; -17613,76].

On conclut donc que les moyennes ne sont pas égales, d'où le rejet de l'hypothèse nulle $H_0 : m_1 - m_2 = 0$. Ici, $m_1 < m_2$ et par conséquent, on dépense moins dans les OP en coûts d'information que hors des OP.

- Comparaison des coûts de transport de pesticides dans une situation avec et sans OP

Posons:

$$H_0: m_1 - m_2 = 0$$

$$H_1: m_1 - m_2 \neq 0$$

Soit le tableau suivant :

Tableau 4 Group statistics (Pesticides)

VAR00002		N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
VAR00001	1,00	7	12,1429	15,5073	5,8612
	,00	7	33,8700	24,1920	9,1437

De ce tableau, il ressort qu'en moyenne on dépense pour le transport de l'engrais 12F quand on est dans une OP et 34F quand on n'y fait pas partie. De plus du tableau n°7, dans l'annexe B on note que l'égalité des variances est assumée et qu'au seuil de

signification de 7,3%, la différence des moyennes est de -11F. L'intervalle de confiance de la différence de moyenne à 95% est de [-45,8570 ; 2,4027].

On conclut donc que les moyennes ne sont pas égales, d'où le rejet de l'hypothèse nulle $H_0 : m_1 - m_2 = 0$. Ici, $m_1 < m_2$ et par conséquent, on dépense moins dans les OP pour le transport des pesticides que hors des OP.

Avant de conclure par rapport à la première hypothèse, rappelons ce que sont les coûts de transaction. Les coûts de transaction peuvent être dus au coût de négocier et rédiger un contrat, au coût de transmission de l'information, de communication, de transport, de mesure des quantités échangées, de mesure des inputs ou outputs, ou toute autre sorte de coûts affectant la relation.

Le constat est que nous avons occulté certains coûts de transaction, à savoir le coût de négocier et rédiger un contrat et le coût de communication.

Le coût de négocier et rédiger un contrat peut être assimilé au coût à participer à une réunion. Mais en prenant en compte le milieu d'étude où premièrement, les gens disposent de la ressource temps ; deuxièmement, ils ne participent pas à plusieurs OP à la fois malgré la floraison de ces dernières et troisièmement, la non observance de gêne à leur niveau par rapport à la participation aux réunions, nous amène à dire que les coûts contractuels que nous n'avons pas pu mesurer n'interféreront pas sensiblement sur nos conclusions.

Quant au coût de communication que nous n'avons pas également mesuré, on peut dire que dans les villages et de surcroît, Gogounou où les gens sont tous liés par des liens de parenté ou d'amitié, la communication est presque gratuite. Cela nous amène à dire que la non prise en compte de ce coût n'aura pas un effet négatif sur nos conclusions.

De tout ce qui précède, on peut affirmer sans ambages que l'hypothèse H_1 : Les coûts de transactions individuels d'accès aux intrants sont supérieurs aux coûts imputés par les OP, est vérifiée. Il est par conséquent bénéfique à un paysan d'être membre d'une OP que de s'isoler.

2- Vérification de H_2

- Comparaison des frais de contrôle dans une situation avec et sans OP

Posons:

$$H_0: m_1 - m_2 = 0$$

$$H_1: m_1 - m_2 \neq 0$$

Soit le tableau suivant :

Tableau 5 Group statistics (Frais de contrôle)

VAR00002		N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
VAR00001	1,00	36	266,6667	112,1224	18,6871
	,00	36	1938,3333	2010,4349	335,0725

De ce tableau, il ressort qu'en moyenne on dépense pour la marge de sécurité 267F quand on est dans une OP et 1938F quand on n'y fait pas partie. De plus du tableau n°8, dans l'annexe B on note que l'égalité des variances n'est pas assumée et que la différence des moyennes est de -1672F. L'intervalle de confiance de la différence de moyenne à 95% est de [-2352,8065 ; -990,5268].

On conclut donc que les moyennes ne sont pas égales, d'où le rejet de l'hypothèse nulle $H_0: m_1 - m_2 = 0$. Ici, $m_1 < m_2$ et par conséquent, on dépense moins dans les OP pour le transport des pesticides que hors des OP

- Comparaison de la marge de sécurité dans une situation avec et sans OP

Posons:

$$H_0: m_1 - m_2 = 0$$

$$H_1: m_1 - m_2 \neq 0$$

Soit le tableau suivant :

Tableau 6 : Group statistics (Marge de sécurité)

VAR00002		N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
VAR00001	1,00	36	7484,5833	7848,9294	1308,1549
	,00	36	7703,8889	8079,6861	1346,6143

De ce tableau, il ressort qu'en moyenne on dépense pour la marge de sécurité 7485F quand on est dans une OP et 7704F quand on n'y fait pas partie. De plus du tableau n°9, dans l'annexe B on note que l'égalité des variances est assumée et qu'au seuil de

signification de 90,7%, la différence des moyennes est de -219F. L'intervalle de confiance de la différence de moyenne à 95% est de [-3963,6646 ; 3525,0553].

On conclut donc que les moyennes sont sensiblement égales, toutefois, on observe une petite différence qui nous pousse à rejeter l'hypothèse nulle $H_0 : m_1 - m_2 = 0$. Ici, $m_1 < m_2$ et par conséquent, on dépense moins dans les OP pour le transport des pesticides que hors des OP.

Ici également, nous avons ignoré certains coûts dans le domaine de la commercialisation. Il s'agit notamment des coûts d'information, de communication, de transport.

Les coûts d'information, de communication dus à la commercialisation sont jugés nuls ou presque par les paysans.

Les coûts de transport du coton graine des marchés aux usines ne sont pas imputés aux paysans quelques soit leur appartenance ou non appartenance aux OP. On aurait pu considérer les coûts de transport du coton graine des champs aux marchés, pour les paysans qui vendent leur coton dans un marché et les coûts de réfection des sentiers et de négociation d'occasion pour le transport du coton graine des champs aux usines, pour les paysans qui évacuent directement leur production. Nous n'avons pas pris en compte ces coûts parce qu'il est difficile au paysan de les évaluer. Il en est ainsi parce qu'il en a par exemple qui se servent de leur propre charrette et selon eux, il n'y a pas coût quand on ne dépense pas financièrement. Toutefois nous pensons que l'ignorance de ces coûts ne biaisera pas nos analyses.

De tout ce qui précède, on peut affirmer sans ambages que l'hypothèse H_2 : Les coûts de transactions individuels de commercialisation du coton sont supérieurs aux coûts imputés par les OP, est vérifiée. Il est par conséquent bénéfique à un paysan d'être membre d'une OP que de s'isoler.

3- Vérification de H_3

La vérification de cette hypothèse découle des deux autres. S'il est bénéfique à un paysan d'être membre d'une OP du point de vue approvisionnement en intrants et commercialisation, on déduit qu'il lui est bénéfique de mener une action collective plutôt que de mener une action individuelle. On peut dire que les coûts dus à l'action collective

sont inférieurs à la somme des coûts individuels qui seraient contractés le cas échéant. Il s'en suit que la somme des coûts individuels est supérieure ou égale aux coûts dus à l'action collective.

II- Discussion des résultats

De nos conclusions, il ressort que l'action collective est plus avantageuse que l'action individuelle. Cela, les paysans en sont conscients de la sorte que quand on leur demande s'ils peuvent se passer des services de leur OP, ils répondent que « sans OP pas de culture de coton ».

Mais il se pourrait que l'on dépense plus en prenant en compte l'asymétrie d'information, les aléas climatiques, la mauvaise gestion.

Concernant l'asymétrie d'information, on peut dire que cela s'observe dans le domaine de la culture de coton dans le fait qu'au niveau des intrants le paysan ignore la qualité, ce qui engendre des pertes au cas où l'intrant est de mauvaise qualité. C'est le cas par exemple des communes de Banikoara, Kandi où pendant la campagne passée, l'insecticide utilisé a fait tomber les feuilles des plants de coton.

L'asymétrie d'information s'observe également dans le fait de l'information imparfaite où les secrétaires et les autres membres de l'équipe dirigeante possèdent des informations ignorées des paysans. C'est le problème d'aléa moral qui conduit à l'argument célèbre d'inefficacité "Marshallienne" exprimant simplement que l'allocation des ressources est inefficace lorsque la productivité marginale des facteurs n'est pas égale à son coût marginal.¹⁷

Ce phénomène d'asymétrie d'information nous a poussé à questionner plus les membres des équipes dirigeantes qui sont aussi cotonculteurs.

Les aléas climatiques constituent un autre phénomène dont la prise en compte élèverait les coûts quelle que soit l'appartenance ou la non appartenance à une OP. Selon MAEP,¹⁸ le cotonnier nécessite un climat réunissant les conditions de température (26-28° C), d'ensoleillement (au-delà de 12h) et d'humidité du sol favorables à une bonne production, puis d'une saison sèche marquée indispensable à une bonne ouverture des capsules à la

¹⁷ Dubois, P (2001)

¹⁸ MAEP (2005), *Compétitivité et durabilité de cinq systèmes culturaux cotonniers dans le cadre de la filière*

récolte. Remarquons qu'il n'est pas rare que le climat présente des irrégularités, cela fausse les prévisions de plus d'un et entraîne l'augmentation des coûts.

Le dernier point de notre discussion est la mauvaise gestion des OP. C'est un phénomène d'actualité dont la prise en compte nous conduira à des coûts exorbitants. Selon une communication de l'AIC d'avril (2005), la mauvaise gestion des OP et leur endettement ont pour conséquence dans certaines régions, la démotivation des producteurs, entraînant ainsi la baisse de la production dans lesdites régions. Cet état de chose, ajouté au nombreux prélèvements (au moins 5F/Kg) amènent certains paysans à dire que le coton profite maintenant aux intellectuels (personnel de différents démembrements) et aux autres acteurs qu'aux paysans eux-mêmes qui, en réalité sont le moteur de la filière. Quel paradoxe de voir ceux qui sont fonctionnaires au niveau des démembrements des OP, mieux nantis (c'est-à-dire mieux nourris, mieux soignés, mieux habillés, bref un mieux-être) que les paysans eux-mêmes !¹⁹ Quant aux, prélèvements, ils se font sans tenir compte de ce qui revient aux paysans.

III- Limites et Suggestions

Nous sommes conscients que notre travail comporte des insuffisances qui sont dues entre autres à la qualité de l'échantillon, la qualité des données. Concernant l'échantillon, le choix a été fait par rapport à la distance séparant les villages au centre de la commune. Ce qui fait qu'on est tenté de dire que c'est un échantillonnage stratifié. Quant à la qualité des données, de nos enquêtes, il ressort que l'information n'a pas un coût au niveau des paysans appartenant à une OP. En réalité, ce n'est qu'illusion, car même si les paysans disposent d'assez de temps à consacrer aux réunions, il y a quand même à ce niveau un coût d'opportunité. Aussi, il a été tenu compte des villages comme des paysans dans le remplissage des tableaux. Ce qui fait dire que l'unité statistique est une variante dans le cas d'espèce.

Toutefois, malgré ses insuffisances, le document est d'une grande portée, car l'objectif de conscientisation des paysans quant à l'importance des OP peut être atteint. Mais il urge que les OP s'organisent de plus bel afin qu'on puisse leur accorder un crédit. Ainsi on observera un nouveau départ au niveau de la filière, avec pour corollaire le développement des paysans et des localités productrices de coton.

¹⁹ Il est à noter quand même que certains paysans gaspillent leur argent dans les boissons, les mariages et remariages, les baptêmes, les funérailles et au bout de quelques jours dilapident leurs revenus

Il urge également qu'on pense un peu plus au reboisement, car la trop grande production du coton entraîne la désertification aux innombrables conséquences.

Aussi, il faut encourager, d'une part les actions de l'exécutif béninois qui fait du coton son cheval de bataille et d'autre part celles des responsables des OP de la sous région qui luttent pour que le coton soit rémunéré à sa juste valeur.

Enfin, il faut encourager par des politiques appropriées, l'organisation autour d'autres cultures comme le maïs, l'igname, le riz, pour ne citer que ceux-là, cela permettra de remédier au problème de famine qu'engendre la trop grande culture du coton.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

La production cotonnière est très importante pour l'économie béninoise et elle attire à juste titre l'investissement des acteurs de la vie publique. Elle fait vivre une tranche importante de la population et constitue une source substantielle d'entrée de devises pour le pays.

L'étude que nous venons de mener nous a permis d'appréhender l'apport des OP dans le développement de la filière coton. Le test effectué révèle que :

- Les coûts de transactions individuels d'accès aux intrants sont supérieurs aux coûts imputés par les OP ;
- Les coûts de transactions individuels de commercialisation du coton sont supérieurs aux coûts imputés par les OP ;
- Les coûts dus à l'action collective sont inférieurs à la somme des coûts individuels qui seraient contractés le cas échéant ;

Il revient alors moins chère de faire partie d'une OP que de s'en écarter. De là on peut dire que les OP sont indispensables à la survie de la filière coton. Elles sont donc un atout pour la filière et contribuent à juste titre au développement de ladite filière. On conclut donc que leur apport au développement de la filière coton est positif.

BIBLIOGRAPHIE

- AIC (2005) *Accord cadre entre l'Etat et l'association interprofessionnelle du coton*
Copyright AIC
- AIC (2005) *L'interprofession, rôle, enjeux et perspectives*
- AIC (2005) *Les réformes de la filière coton au Bénin*, Copyright AIC
- Amoussouga, G. Houndékon, V. Abiassi, E. Quenum, Y. (2004-2005) *Cours de méthodologie de recherche en Sciences Economiques* Université d'Abomey-Calavi FASEG
- Angers, F. (1976) *La coopération : De la réalité à la théorie économique*. Tome 2
FIDES 235 est, boul. Dorchester, Montréal
- Beaud, M. (1997) *L'art de la thèse ; comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*. Ed La Découverte, Paris
- Comeau, Y. (2003) ; *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale* 2^e édition, Université de Québec
- Comité de pilotage du PDC (2004) *Plan de Développement Communal de Gogounou 2005-2009* avec pour facilitateurs : Organisation Néerlandaise de Développement (SNV-Bénin), Bureau conseils de Kandi
- CORAF/WECARD (2005) *Actes de la conférence coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou les 10, 11 et 12 mai 2005*, avec pour éditeurs M. Adégnika, F. Okry, B. Ouédraogo ; sous la supervision de B. Fadoégnon, C. Gaborel et G. Houngnibo
- Defourny, J. (1994) *Apports et limites de trois approches courantes des associations*, Liège, Univ. de Liège
- Defourny, J. et Develtere, P. (1999) *L'économie sociale au nord et au sud*, De Boeck Université, Bruxelles, 1999
- De Leener, G. (1952) *Principes généraux de l'organisation*, Tome1 BELISE, Québec
- Develtere P. et B. Fonteneau, (2002) *Société civile, ONG, Tiers secteur, mouvement social et économie sociale : conception au Nord, pertinence au Sud ?* Université de Québec
- Doré, C. et D. Bussièrès, (2003) *Quelques éléments d'information sur les entreprises d'économie sociale dans les secteurs de la culture, des médias communautaires et des technologies de l'information et des communications*, Univ. Concordia
- Dubois, P.(2001) *Contrats agricoles en économie du développement : une revue critique des théories et des tests empiriques* INRA, ESR Toulouse
- Dumas, B. et M. Séguier, (1997) *Construire des actions collectives : développer les solidarités* Lyon, chronique sociale
- Chapitre 1 : Pas de luttes contre l'exclusion sans visée d'intégration
- Chapitre 2 : Pas d'intégration sans action collective
- Essouman, H. (2005) *Nouveau schéma de représentation des producteurs au sein de la filière coton*, CTROP/MAEP
- Favreau, L. (2005) *Qu'est-ce l'économie sociale ? Synthèse introductive* Québec, Univ
- HOUGNI, A, 2004, *Contribution à l'analyse des problèmes de qualité au sein de la filière coton au Bénin ; le sous- système semence : les acteurs et leur rôle*
- Hyssens, M. (2004) *Quels enjeux pour les dynamiques d'économie sociale ? Une perspective Nord-Sud* Pp 129-148 in Charlier S. et al, (2004) *Une solidarité en actes : gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation* Louvain, Press Univ. De Louvain

MAEP, 2005, *Compétitivité et durabilité de cinq systèmes cultureux cotonniers dans le cadre de la filière*

MAEP, rapport de l'atelier du 12-13Juillet 2005, *compétitivité et durabilité du coton béninois aujourd'hui et demain*

MAEP (2004) *L'organisation des acteurs de la filière coton et del'avenir du secteur cotonnier béninois*

Mission d'appui à la composante1 du PARCOB, Mai- Juin 2002 sur *Etude des facteurs de stagnation de la culture cotonnière au Bénin*

Mongbo, R. (2001) *Economie sociale sans projet social au Bénin* Louvain, Univ. Catholique de Louvain

Mongbo, R. (2004) *Economie sociale, économie solidaire et tiers secteur : Bases conceptuelles et approches méthodologiques* Université d'Abomey-Calavi

Ligan, D. (2005) *La situation actuelle de représentation des producteurs de coton au sein de la filière coton et ces conséquences*, DPLR

Narayan, D. (2001) *La parole est aux pauvres : écoutons-les* Washington, Banque Mondiale et Ed. Eska

Nyssens, M. (1998) *Raison d'être des associations et théorie économique*

Plateau, J-Ph, (1987) *La nouvelle économie institutionnelle et la problématique coopérative*, Namur, FSESM

PARCOB Composante I *Pratiques paysannes et diagnostic des facteurs de variation du rendement des cotonniers au Bénin année 2003* avec pour consultant Fadoégnon B., Gérardaux E., Toukon C.

Quivy, R. et L. V. Campenhoudt (1995) *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, 2è édition Dunod, Paris

Voix des producteurs N°006 Avril 2003

ANNEXE A : Résultats

I- Résultats d'enquête

Tableau n°1: Coûts de transaction unitaire moyens d'un sac d'engrais et d'un bidon de pesticide du centre de la commune à un village

	Avec OP				Sans OP			
	Engrais	Pesticides	Information	Total	Engrais	Pesticides	Information	Total
1	50	25	0	75	1000	35	30000	31035
2	50	0	0	50	500	16,67	20000	20516,67
3	40	35	0	75	800	41,67	30000	30841,67
4	0	0	0	0	500	25	25000	25525
5	25	25	0	50	500	25	20000	20525
6	25	0	0	25	1000	83,33	20000	21083,33
7	0	0	0	0	300	10,42	15000	15310,42

Source : Compilé à partir de l'enquête des membres d'OP (2006-07)

Les coûts unitaires d'un sac d'engrais ou d'un bidon de pesticide diffèrent d'un village à un autre, d'une part, et d'une situation sans ou avec OP d'autre part. Les producteurs ne supportent rien pour l'information s'ils sont dans une OP.

Tableau n°2 : Productions Achetées (PA) et Réceptionnées (PR), Revenus Bruts (RB) distribués et Ristournes Nettes (RN) dans la commune de Gogounou de 96 à 2006.

Campagnes	PA (en Tonnes)	PR (en Tonnes)	RB (en francs CFA)	RN (en francs CFA)
96-97	15802,039	-	2923377215	-
97-98	15761,370	-	3152274000	-
98-99	13753,470	13869,611	3120662475	54429387
99-00	18298,729	18534,449	3428873065	600001588
00-01	22380,468	22553,436	4510687200	64854450
01-02	22852,554	23298,064	4658719300	121296905
02-03	17183,205	16902,330	3040294900	35423456
03-04	17306,160	17379,720	3302082300	40991451
04-05	23467,182	23397,400	4422764000	61099455
05-06	19173,139	19071,350	3241404500	34999916

Source : UCPC (ANPC) Gogounou

PA représente le tonnage acheté dans les marchés ; PR, le tonnage réceptionné au niveau des usines. La différence s'observe dans le fait que les responsables des OP prélèvent 2 à 3kg par ballot de coton pour couvrir les éventuelles pertes de poids.

RB=production*prix au kg

RN=RB - Dépenses

Tableau n°3 : Superficies cultivées, Tonnage obtenu, Quantités d'intrants utilisées par les 36 paysans interrogés

Paysans	Superficies (en ha)	Tonnage (en tonnes)	Intrants	
			Engrais (en sacs)	Pesticides en bidons)
1	3	5	15	28
2	3	3	13	9
3	0,5	0,5	3	8
4	2	2	12	7
5	2	3	9	18
6	3	2	27	12
7	10	18,840	90	82
8	1	1	5	2
9	5	10	33	33
10	1,75	2,5	13	10
11	3	4	15	37
12	2	2,12	5	9
13	4	3,912	12	14
14	2	2	10	9
15	3	4	14	15
16	3	3,5	12	16
17	8	15,288	44	47
18	4	6,778	19	34
19	1	1,747	5	6
20	2	1,583	8	8
21	0,75	0,607	3	1
22	2	3	20	33
23	1,5	1,5	15	20
24	2,25	3,5	30	40
25	1	1,5	11	28
26	5	8	30	53
27	1,75	2,5	7	13
28	2	2	10	12
29	1,5	1,5	6	6
30	2	2,5	10	9
31	1	1,5	8	7
32	7	10,643	77	44
33	1	1,313	22	14
34	1	1,022	6	6
35	1,5	2,506	14	13
36	1,5	2,335	12	18
Total	106	133,694	629	721
Total/36	3	3,714	17,5	20

Source : Compilé à partir de l'enquête des membres d'OP (2006-07)

Ici il s'agit de la superficie emblavée, le tonnage obtenu sur cette superficie et les intrants nécessaires.

Notons que les intrants pris par les producteurs ne servent pas seulement à la production du coton, mais également aux cultures vivrières.

Tableau n°4 : Coûts de transaction moyens dus à la commercialisation

Paysans	Tonnage (en tonnes)	Avec OP		Sans OP	
		Frais de contrôle	Marge de sécurité	Frais de contrôle	Marge de sécurité
1	5	300	9710	2500	10000
2	3	200	5830	1500	6000
3	0,5	200	970	250	1000
4	2	200	3885	1000	4000
5	3	200	5830	1500	6000
6	2	200	3885	1000	4000
7	18,840	500	36600	9420	37680
8	1	200	1940	500	2000
9	10	500	19430	5000	20000
10	2,5	200	4850	1250	5000
11	4	300	7770	2000	8000
12	2,12	200	4120	1060	4240
13	3,912	300	7600	1950	7820
14	2	200	3885	1000	4000
15	4	300	7770	2000	8000
16	3,5	300	6800	1750	7000
17	15,288	500	29700	7600	30570
18	6,778	500	13170	3400	13550
19	1,747	200	3390	870	3490
20	1,583	200	3075	790	3160
21	0,607	200	1180	300	1210
22	3	200	5830	1500	6000
23	1,5	200	2915	750	3000
24	3,5	300	6800	1750	7000
25	1,5	200	2915	1250	3000
26	8	500	15540	4000	16000
27	2,5	200	4860	1250	5000
28	2	200	3885	1000	4000
29	1,5	200	2915	750	3000
30	2,5	200	4860	1250	5000
31	1,5	200	2915	750	3000
32	10,643	500	20680	5320	21280
33	1,313	200	2550	650	2620
34	1,022	200	1985	510	2040
35	2,506	200	4870	1250	5010
36	2,335	200	4535	1160	4670

Source : Compilé à partir de l'enquête des membres d'OP (2006-07)

Les frais de contrôle sont les coûts supportés par le producteur et qui vont à l'actif de l'agent de conditionnement.

La marge de sécurité est une marge d'environ 2kg prélevés par ballot de coton commercialisé et qui représente une garantie en cas d'éventuelle perte

II- Résultats du test statistique

T-Test : ce sont les résultats du test statistique. Ce test a été fait avec le logiciel SPSS

Tableau n°5: Independent Samples Test (Engrais)

Equal variance not assumed

	t-test for Equality of Means						
	t	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
						Lower	Upper
VAR00001	-6,021	6,071	,001	-630,0000	104,6349	-885,3116	-374,6884

Ce sont les 2^e et 6^e colonnes du tableau n°1/ Annexe A qui nous a permis de faire le test et d'avoir le résultat ci-dessus.

Tableau n°6: Independent Samples Test (Information)

Equal variance not assumed

	t-test for Equality of Means						
	T	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
						Lower	Upper
VAR00001	-10,667	6,000	,000	-22857,1429	2142,8571	-28100,53	-17613,76

Ce sont les 4^e et 8^e colonnes du tableau n°1/ Annexe A qui nous a permis de faire le test et d'avoir le résultat ci-dessus.

Tableau n°7: Independent Samples Test (Pesticides)

Equal variance assumed

	t-test for Equality of Means						
	t	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
						Lower	Upper
VAR00001	-2,000	10,219	,073	-21,7271	10,8610	-45,8570	2,4027

Ce sont les 3^e et 7^e colonnes du tableau n°1/ Annexe A qui nous a permis de faire le test et d'avoir le résultat ci-dessus.

Tableau n°8: Independent Samples Test (Frais de contrôle)

Equal variance not assumed

	t-test for Equality of Means						
	t	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
						Lower	Upper
VAR00001	-4,981	35,218	,000	-1671,6667	335,5932	-2352,8065	-990,5268

Ce sont les 3^è et 5^è colonnes du tableau n°4/ Annexe A qui nous a permis de faire le test et d'avoir le résultat ci-dessus.

Tableau n°9: Independent Samples Test (Marge de sécurité)

Equal variance assumed

	t-test for Equality of Means						
	t	Df	Sig. (2-tailed)	Mean Difference	Std. Error Difference	95% Confidence Interval of the Difference	
						Lower	Upper
VAR00001	-,117	70	,907	-219,3056	1877,4023	-3963,6664	3525,0553

Ce sont les 4^è et 6^è colonnes du tableau n°4/ Annexe A qui nous a permis de faire le test et d'avoir le résultat ci-dessus.

Annexe B : Questionnaire

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX UCPC

Compréhension de la mission et du fonctionnement des OP

- 1- Comment êtes-vous nés en tant qu'OP ?
- 2- Qui sont ceux qui ont décidé de la naissance de votre OP ?
 - Les paysans
 - Les opérateurs privés
 - Les deux
- 3- Quel est le rôle, la mission de votre OP :
 - suivant les textes ?
 - sur le terrain ?
- 4- Quels sont vos objectifs et comment procédez-vous pour les atteindre ?

Appréciation de la contribution des OP dans le développement de la filière

- 1- Quelle est votre production annuelle depuis 1996 ou depuis votre création ? (Collecte de statistiques sur l'OP – Production de coton – Effectifs – Ventes - Ristournes - réalisations – autres)
- 2- Quel est le nombre de GV adhérent chaque année à votre organisation ?
- 3- Comment se fait l'approvisionnement en intrant ?
 - Avez-vous des points d'approvisionnement dans la commune ?
 - Combien défalquez-vous aux paysans pour le transport ? Est-ce le même montant pour tous les paysans quelque soit le lieu où ils se trouvent ?
 - Acceptez-vous de donner des intrants à des paysans ne faisant partie d'aucune OP ?
 - Avez-vous un mécanisme de contrôle de la qualité des intrants ? Si oui, quel est ce mécanisme ?
- 4- Comment expliquez-vous le fait que les GV se soient transformés en GVPC, les UCP en UCPC ? Est-ce à dire que les autres cultures ont peu d'importance pour votre organisation ?
- 5- Que faites-vous pour lutter contre la déforestation et l'avancée du désert qu'engendre la trop grande monoculture du coton ?

Analyse de la crise au sein de la filière

- 1- Que pensez-vous de la crise que traverse la filière ?
- 2- Quelles sont les causes «internes» (causes liées aux OP) de la crise ?
- 3- Comment peut-on expliquer les retards de paiement et les impayés enregistrés ?
- 4- Pourquoi est-on passé d'une OP à plusieurs ?
- 5- Quelles mesures pensez-vous prendre pour pérenniser la filière ?

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX GVPC

Compréhension de la mission et du fonctionnement des OP

- 1- Comment êtes-vous nés en tant qu'OP ?
- 2- Qui sont ceux qui ont décidé de la naissance de votre OP ?
 - Les paysans
 - Les opérateurs privés
 - Les deux
- 3- Quel est le rôle, la mission de votre OP :
 - suivant les textes ?
 - sur le terrain ?
- 4- Quels sont vos objectifs et comment procédez-vous pour les atteindre ?

Appréciation de la contribution des OP dans le développement de la filière

- 1- Quelle est votre production annuelle depuis 1996 ou depuis votre création ?
- 2- Quel est le nombre de paysans adhérent chaque année à votre organisation ?
- 3- Comment se fait l'approvisionnement en intrant ?
 - Avez-vous des points d'approvisionnement dans la commune ?
 - Combien défalquez-vous aux paysans pour le transport ? Est-ce le même montant pour tous les paysans quelque soit le lieu où ils se trouvent ?
 - Acceptez-vous de donner des intrants à des paysans ne faisant partie d'aucune OP ?
 - Avez-vous un mécanisme de contrôle de la qualité des intrants ? Si oui, quel est ce mécanisme ?
- 4- Comment expliquez-vous le fait que les GV se soient transformés en GVPC, les UCP en UCPC ? Est-ce dire que les autres cultures ont peu d'importance pour votre organisation ?
- 5- Que faites-vous pour lutter contre la déforestation et l'avancée du désert qu'engendre la trop grande culture du coton ?

Analyse de la crise au sein de la filière

- 1- Que pensez-vous de la crise que traverse la filière ?
- 2- Quelles sont les causes « autochtones » (causes liées aux OP) de la crise ?
- 3- Comment peut-on expliquer les retards de paiement et les impayés enregistrés ?
- 4- Pourquoi est-on passé d'une OP à plusieurs ?
- 5- Quelles mesures pensez-vous prendre pour pérenniser la filière ?

QUESTIONNAIRE AUX PAYSANS

Compréhension de la mission et du fonctionnement des OP

Comment est né votre GV ?

Qu'est-ce qui vous motive à faire partie de tel ou tel autre GV ?

Quel est le travail de votre GV ?

Appréciation de la contribution des OP dans le développement de la filière

Depuis combien de temps faites-vous partie de votre GV ?

Comment vivez-vous au sein de votre GV ?

Pensez-vous qu'il soit indispensable ?

Quelle évaluation en faites-vous ?

Comment se fait l'approvisionnement en intrant ?

Combien vous défalque-t-on ?

Connaissez-vous des producteurs de coton qui se passent des services des OP ? Si oui, sont-ils pauvres ou riches ?

Si vous aviez assez d'argent, choisiriez-vous de vous passer des services d'une OP ?

Il y a-t-il un usurier à qui vous aviez recours pour des prêts ? Si oui, cela ne revient-il pas moins cher de faire des prêts auprès de celui-ci et de se passer des services d'une OP ?

Analyse de la crise au sein de la filière

Que pensez-vous de la crise qui secoue la filière ?

Qu'est-ce qui selon vous, peut expliquer les retards de paiement et les impayés ?

Quelle est votre part de responsabilité dans la crise ?

Quelle est la part de responsabilité de votre OP ?

Que pensez-vous de la gestion de votre OP ?

Pourquoi est-on passé d'une OP à plusieurs ?

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	4
I- CADRE THEORIQUE.....	4
1- Cadre conceptuel	4
2- Revue critique de la littérature	5
II- CADRE METHODOLOGIQUE.....	10
1-Approche méthodologique....	10
2- Cadre de l'étude : Présentation de la commune de gogounou.....	12
CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT ET MISSION DES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP).....	17
I- Fonctionnement avant et après la libéralisation.....	17
1- Fonctionnement avant la libéralisation.....	17
2- Fonctionnement avant la libéralisation.....	20
II- Mission des Organisations Paysannes (OP).....	25
Mission des OP telles qu'elles fonctionnent.....	25
Mission des OP par référence à l'économie sociale.....	25
III- La crise de la filière coton dans la commune de Gogounou.....	27
CHAPITRE 3 : CONTRIBUTION DES OP AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.....	29
I- Vérification des hypothèses.....	29
II- Discussion des résultats.....	33
III- Limites et Suggestions	35
CONCLUSION GENERALE	37
BIBLIOGRAPHIE	38
ANNEXE A : RESULTATS	40
I- RESULTATS D'ENQUETE	40
II- RESULTATS DU TEST STATISTIQUE	43
ANNEXE B : QUESTIONNAIRE	45